



ASSEMBLÉE
RÉGIONALE
MER • ET
LITTORAL

11 juillet 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE LA SÉANCE.....	3
1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE	7
2. PLANIFICATION DE LA PROTECTION FORTE EN MER.....	11
3. DÉFINITION DES ZONES PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER EN PAYS DE LA LOIRE	16
• Méthodologie et travaux mis en œuvre pour la caractérisation des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer	16
• Enjeux pour la pêche et proposition du COREPEM	24
○ Planification spatiale maritime et pêche professionnelle	24
○ Planification écologique et pêche professionnelle	28
○ Planification énergétique et pêche professionnelle	32
○ Conclusion	38
4. CONTRE-PROPOSITION DES ÉLUS POUR LES SECTEURS ÉOLIENS EN MER ACCEPTABLES	41
• Temps d'échanges	44
CLÔTURE.....	50

INTRODUCTION DE LA SÉANCE

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vais me permettre d'ouvrir la séance, et d'ailleurs, je vous fais un petit clin d'œil et je vous remercie d'avoir tous été à l'heure. Bienvenue à Yannick MOREAU. Bonjour, Yannick. Merci de votre ponctualité, les uns et les autres, puisque nous avons quelques contraintes horaires qui nous obligeaient à démarrer dès 13 h 30. Merci beaucoup. Au-delà de saluer Yannick MOREAU, je voulais vous saluer bien sûr toutes et tous, et puis remercier Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du Préfet maritime de l'Atlantique, Urwana QUERREC-HALLEGUEN, Secrétaire Générale des Affaires Régionales, qui coprésident cette assemblée.

Je vais faire un propos introductif extrêmement court. J'aurai l'occasion de reprendre la parole à de multiples reprises pendant cet après-midi. Je voulais en tout premier lieu rappeler l'importance de cette Assemblée Régionale Mer et Littoral en tant qu'instance représentative de l'ensemble du monde maritime des Pays de la Loire, aux côtés de l'État, aux côtés des collectivités territoriales, des représentants bien sûr des salariés, des filières économiques et de nos associations. C'est une assemblée pour moi extrêmement précieuse, tout comme le Conseil Maritime de Façade. Ce sont des instances qui nous permettent de partager ensemble sur des sujets qui sont d'importance pour le monde maritime et donc, en déclinaison, pour nos territoires.

Beaucoup de sujets sont importants. Celui qui nous rassemble aujourd'hui l'est particulièrement. Il s'agit de la planification de l'espace maritime, et en particulier la définition des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer au large de nos côtes. Vous le savez, la Présidente de Région l'a exprimé à plusieurs reprises, nous sommes convaincus qu'il faut avancer dans ce débat de manière positive, ensemble, de manière à répondre aux enjeux forts de décarbonation, mais pas à n'importe quelles conditions. Il nous faut avancer en créant les conditions d'une acceptabilité par le plus grand nombre, en cherchant aussi à maximiser les retombées locales de ces différents projets. On s'y attelle tous les jours en tout cas pour le parc qui est aujourd'hui en cours de construction. C'est cette position d'équilibre, d'écoute permettant l'acceptabilité que nous avons portée dans le cadre du cahier d'acteurs, au cours du grand nombre d'échanges que nous avons pu avoir avec les services de l'État en région bien sûr, mais aussi au niveau national, que ce soit dans les directions ou auprès des membres du gouvernement. La Présidente de Région est allée plus d'une fois porter cette parole pour qu'elle soit entendue auprès de ceux qui seront les décideurs de cette planification.

Je nous souhaite donc un après-midi qui soit riche d'échanges. Je vous connais assez, les uns et les autres, pour savoir que la parole est toujours libre, ici, et que vous la prendrez en toute liberté. Je vous remercie en tout cas par avance de votre participation active. Je vais céder la parole à Urwana QUERREC-HALLEGUEN. Merci.

Urwana QUERREC-HALLEGUEN – Secrétaire Générale aux Affaires Régionales de la Préfecture de région des Pays de la Loire

Merci, Madame la Vice-Présidente. Madame la Vice-Présidente, chère Claire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Jean-Michel, je suis très heureuse d'être à nouveau parmi vous aujourd'hui. Nous nous étions réunis dans cette assemblée au mois d'avril dernier pour évoquer avec vous l'ensemble du cycle de planification maritime et nous permettre collectivement de participer à ce débat en tant que Ligériennes et Ligériens, en tant qu'acteurs des territoires. Aujourd'hui, l'intérêt, comme l'a souligné Madame la Vice-Présidente, est de pouvoir vous écouter, prendre acte de vos positions sur cet enjeu de

planification maritime. On ne va pas se mentir, on sort d'une période un peu complexe, un peu singulière qui ne nous a pas permis forcément d'assumer le calendrier que nous nous étions fixé en termes de concertation. Je parle notamment de la période de réserve qui nous a été imposée, à nous, aux services de l'État. Mais j'y reviendrai. Nous avons un calendrier qui pour l'instant, à l'heure actuelle des choses, maintenant que nous sommes sortis de cette période de réserve, s'impose à nous et nous oblige collectivement. Je suis heureuse de pouvoir participer à cette séquence qui vise à poursuivre cette concertation dans ce calendrier qui nous est imposé et que nous suivons collectivement.

Je vais d'abord peut-être revenir en quelques mots, parce que je crois que nous n'y reviendrons pas dans la séquence, sur le Débat Public qui s'est achevé, juste pour rappeler quelques éléments de calendrier et de méthode. La CNDP a finalisé son Débat Public le 26 avril dernier et a rendu public son bilan le 26 juin dernier. Vous avez dû en prendre connaissance, je n'y reviendrai pas dans le détail. Ce qu'il est important de relever et de souligner, c'est qu'au niveau national, il y a eu beaucoup de participation. Sur ce qui relève de notre façade, et en particulier des Pays de la Loire, je tenais à souligner le fait que la concertation, la gouvernance partagée que nous avons mises en place et que nous traduisons encore aujourd'hui pour les Pays de la Loire ont été mises en valeur, illustrées dans ce document. Il était important, je crois, de le rappeler. Cela conforte, les efforts et le travail que nous menons ensemble, les uns, les autres, dans la diversité des contraintes qui s'imposent à ce travail de planification et à l'ambition énergétique qui est la vôtre, qui est la nôtre, collectivement, dans ce travail de planification.

En transparence, je le disais, en matière de calendrier, il y a un calendrier qui s'impose à nous, qui nous a été fixé par le gouvernement, qui est en place aujourd'hui et pour lequel nous travaillons. La CNDP ayant rendu son bilan le 26 juin, nous devons y répondre pour le 26 septembre. Il est donc prévu à ce jour de remonter évidemment des cartes, et je sais qu'on en parlera cet après-midi, pour la fin du mois de juillet. Je pense que les équipes y reviendront tout à l'heure aussi. On a une obligation de transmettre, en l'état actuel de nos connaissances et en l'état actuel des connaissances et des instructions qui seront celles qu'on nous donnera d'ici là, des éléments pour la fin du mois de juillet. On s'inscrit dans cette dynamique avec vous, je le sais, et c'est pourquoi il était important aussi qu'on puisse se réunir dans ce format aujourd'hui. La semaine prochaine sera un moment important aussi. Le 18, sous votre contrôle, Madame la Vice-Présidente, il y a une réunion qui réunira les deux Régions de la façade pour acter ce qui pourra être la contribution en l'état actuel de nos connaissances de la façade NAMO à ce travail plus national et qui s'étend dans le temps.

Cet après-midi, ce qu'il est important de noter, au-delà de l'instance de consultation, c'est qu'en transparence, comme on le fait dans tous les cadres de gouvernance qui sont établis dans le cadre de la planification maritime, va vous être présentée la méthodologie qui est imposée. Au-delà du fait que nous n'avons pas forcément toutes les données en notre possession pour répondre à toutes les questions et à ce que seront, à la fin des fins, les documents qui seront définis par la France dans le cadre de cette planification maritime, il y a une méthode qui doit être mise en place pour sécuriser, analyser tous les enjeux qui s'imposent à nous, au-delà même du fait de définir des macro zones, comme on les appelle, ou des zones de potentiel éolien notamment, sur cette question. Il y a donc tout un travail qui s'engage.

L'objectif de notre travail, je crois, et des débats qui s'ouvrent, c'est aussi d'être ouverts. Nous saurons l'être. Aujourd'hui, nous sommes là pour écouter vos propositions. J'ai cru comprendre qu'il allait y avoir des participations et des présentations de la part notamment des acteurs de la pêche et des élus, au travers de l'AVEL et de l'ANEL. Nous y serons très attentifs. Nous en prendrons acte aujourd'hui. On verra ce que cette assemblée est en capacité de promouvoir, de soutenir pour les Pays de la Loire. Je crois qu'on peut saluer le travail collectif qui a été mené dans ce calendrier un peu contraint et particulier,

singulier. Il faudra qu'on en tienne compte pour l'avenir des discussions et de ce que nous pourrions défendre au niveau national. Vous pouvez compter sur nous.

Je rebondis sur la conclusion qui avait été actée, et dans laquelle on s'était inscrit, Jean-Michel et moi, à l'issue de la dernière ARML, où vous nous aviez indiqué que l'objectif de cette séquence était de nous faire parvenir des propositions pour fin juillet. J'espère qu'on s'inscrit tous dans cette même démarche. En tout cas, c'est l'objectif de transparence, de méthodologie et de travail collectif, de soutien à un travail collectif acceptable par l'ensemble des acteurs, par le maximum des acteurs, en ayant quand même à l'esprit que nous n'avons pas toutes les clés en main. Mais je sais que vous le savez tous. Merci beaucoup.

Jean-Michel CHEVALIER – Adjoint du Préfet Maritime - Préfecture Maritime de l'Atlantique

Madame la Vice-Présidente, chère Claire, Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, chère Urwana, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, tout a déjà été quasiment dit. Je vais dire la même chose un peu différemment, en le structurant en 3 points, à commencer par un rappel des échéances, de court terme et de moyen terme, et des jalons. Deuxièmement, mais cela a été dit, l'impact du contexte politique sur nos travaux de planification. Enfin, je parlerai de l'ajustement du calendrier, à la marge.

Premièrement, concernant les échéances, il y a 2 types d'échéances qu'il faut bien avoir à l'esprit : une échéance de moyen/long terme, qui consiste en l'élaboration de la stratégie de façade maritime. C'est l'échéance de l'été 2025, avec des remontées intermédiaires, et cela a été évoqué, vers les directions d'administration centrale. Le projet de stratégie de façade maritime doit être remonté, dans une version non aboutie, à la fin juillet. Puis nous aurons des jalons intermédiaires. Vous savez notamment que l'Autorité Environnementale sera saisie dans la 2^e quinzaine d'octobre. Ensuite, il y aura des consultations administratives, des consultations publiques pour aboutir à la stratégie de façade. Vous savez également que la stratégie nationale Mer et Littoral, dans sa 2^e version, a été publiée au Journal officiel de la République française le 10 juin dernier. Ce sont les documents stratégiques de façade qui déclinent par façade cette stratégie. Vous savez également que le document stratégique de façade est constitué de 2 volets, un volet stratégique, la stratégie de façade maritime, un volet opérationnel qui viendra dans un second temps, le plan d'actions et le dispositif de suivi. Là, c'est du moyen/long terme. L'échéance plus proche a été rappelée et est imposée par le Code de l'environnement. Elle est déterminée par la fin du Débat Public, le 26 avril. La CNDP a eu 2 mois pour rendre son bilan et son rapport, restitués le 26 juin. À compter de cette date, l'État, la maîtrise d'ouvrage, a 3 mois pour répondre aux questionnements de la CNDP et prendre des décisions, notamment sur la cartographie de l'éolien à l'échéance de court/moyen termes sur le lancement d'un appel d'offres significatif dans les années qui viennent. Voilà pour le premier point, les échéances.

Le 2^e point, c'est l'impact du contexte politique sur nos travaux. Il est évident, et cela a été rappelé, que l'impact majeur, cela a été la réserve électorale qui a mis en sommeil les travaux de concertation, notamment avec les élus, mais également avec un certain nombre d'acteurs. Pour le dire clairement, nous avons perdu un mois. Les délais étaient contraints. Ils sont désormais sur-contraints. C'est l'impact majeur du contexte politique. Le 2^e impact, c'est que finalement, sans accélération et sans ralentissement, nous poursuivons la feuille de route calendaire telle qu'elle avait été déterminée le 6 juin 2023 par le gouvernement au Préfet coordonnateur, c'est-à-dire de tout mettre en œuvre pour concerter et aboutir, à l'échéance du 26 septembre, à des éléments permettant de fixer la cartographie de l'éolien.

Le 3^e élément que je voulais rappeler, c'est le calendrier ajusté. Avec la période de réserve électorale, nous avons ajusté et annulé un certain nombre de travaux, notamment le Conseil Maritime de Façade qui était programmé le 3 juillet. Il a été annulé et s'est transformé en une Commission permanente élargie que présidera Madame Claire HUGUES le 18 juillet prochain. Nous aurons un Conseil Maritime de Façade en assemblée plénière le 11 septembre prochain. Entre-temps, il y aura des réunions avec les élus. Je ne sais pas si nous avons déjà les dates, mais des réunions sont programmées avec les élus début septembre. Puis nous aurons le pendant de l'Assemblée régionale Mer et Littoral, la CRML de Bretagne, qui se réunira le 3 septembre prochain, je crois. Ce sont des délais contraints, mais la concertation se poursuit.

J'ai entendu également qu'aujourd'hui, nous aurions probablement des échanges avec le monde de la pêche, le Comité Régional des Pêches, et l'Association Vendéenne des Élus du Littoral, qui a, et j'ai vu le communiqué de presse qui est paru il y a 1 h 30 à peu près, présenté une cartographie des contre-propositions sur l'éolien. Nous serons très attentifs à vous écouter, Monsieur le Président.

Voilà ce que je souhaitais dire. Madame HUGUES, je vous laisse la parole pour présenter l'ordre du jour.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup à tous les deux pour les propos introductifs de cette séance de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral de cet après-midi. Comme vous pouvez le voir, nous avons un ordre du jour en 3 parties, à commencer par une première partie, puisque c'est un exercice auquel nous devons nous plier, sur lequel la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade travaille, sur un état d'avancement de la révision du document stratégique de façade, avec l'objectif de vous présenter le calendrier et les travaux effectués par la Commission permanente. Le 2^e point à l'ordre du jour consiste à prendre un temps pour reparler de la planification des zones de protection forte. Ensuite, le sujet dont nous avons beaucoup parlé dans nos introductions respectives concerne la définition des zones propices pour le développement de l'éolien en mer, avec en particulier, comme cela a été précisé, les interventions de José JOUNEAU pour le Comité Régional des Pêches et de Yannick MOREAU au titre de l'Association Vendéenne des Élus du Littoral, même s'il a d'autres mandats encore plus importants que celui-là.

Je vous remercie par avance du travail qui a été effectué pour faire vos présentations d'aujourd'hui. Dans mes notes, on me met aussi que je dois également vous remercier par avance du respect du timing, de manière à ce que nous ayons le temps de discuter et de respecter les contraintes des uns et des autres. Mais je pense que le plus important, c'est que la parole soit libre et entendue, en particulier de la part de l'État, comme cela nous a été donné.

Pour la première partie, je laisse la parole à la DIRM.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Sandrine SELLIER-RICHEZ – Directrice Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest

Merci, Madame la Vice-Présidente. Merci à tous. Un propos introductif pour situer le travail de planification maritime du second cycle, puisque nous l'avons déjà évoqué, mais ce n'est pas nécessairement le sujet avec lequel vous avez le plus à faire au quotidien. Il faut bien intégrer en termes de planification qu'il y a 2 processus qui ont été mis à jour, ou qui sont en train d'être mis à jour : d'une part, l'application nationale, la stratégie nationale mer et littoral qui a été approuvée le 14 mars lors du Conseil national des mers et des littoraux, et qui a été publiée par décret du 10 juin 2024. Ce document national, qui est un document stratégique, mais également opérationnel, puisqu'il avait cette ambition dans le cadre de sa 2^e version, est un document que nous avons à charge, de décliner dans le cadre de la planification territoriale, dans le cadre des documents stratégiques de façade, qui sont le volet stratégique.

Et comme l'a dit tout à l'heure l'adjoint du Préfet maritime, nous avons également un document opérationnel, le plan d'actions, qui a été adopté en 2022 et qui aura vocation à être mis à jour ultérieurement, et pas à l'échéance de 2025. Je rappelle quels sont les principes de la planification. Vous en avez bien conscience, et notamment dans le cadre de l'intégration au sein du Conseil Maritime de Façade, qui est une organisation de type grenellienne... l'idée de cette planification est qu'elle obéit au respect de la coexistence des usages de la mer, notamment les usages traditionnels que sont la pêche, l'aquaculture, les transports et la plaisance. Il y a aussi un sujet fondamental, que nous rappellent régulièrement les APME, l'atteinte du bon état écologique. Tout cela doit être co construit avec les parties prenantes. C'est ce que j'évoquais dans le cadre de l'organisation du Conseil Maritime de Façade, avec un rôle essentiel, et c'est tout à fait à propos dans l'ARML, dédié aux collectivités territoriales.

4 priorités nous ont été assignées pour l'avenir : la neutralité carbone, et c'est pour cela que nous mettons en avant les EMR, la décarbonation des activités maritimes, la question de la protection et de la restauration de l'environnement marin, un principe d'équité, qui est notamment au cœur de l'organisation grenellienne, entre et pour les filières, avec un focus sur la formation. Enfin, on ne doit pas obérer le lien avec l'économie : il y a une priorité sur l'innovation, notamment en lien avec tous ces sujets que nous devons aborder en matière de restauration, de neutralité carbone, et sur la mise en avant des atouts des territoires. Ce sont des éléments qui ont vraiment concouru au travail que nous avons réalisé.

Sans plus attendre je vais laisser la parole à Hélène.

La planification maritime second cycle

Deux processus :

- **Planification nationale :**
stratégie nationale pour la mer et le littoral (2024-2030)
publiée par décret du 10 juin 2024
<https://www.mer.gouv.fr/strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral>
- **Planification territoriale :**
document stratégique de façade - stratégie mise à jour d'ici 2025, plan d'action 2022 en cours de mise en œuvre



✓ Les principes de la planification :

- Assurer la **coexistence des usages de la mer et l'atteinte du bon état écologique**
- **Co-construire avec les parties prenantes**, avec un rôle essentiel des collectivités territoriales

✓ Quatre priorités pour l'avenir :

- **Neutralité carbone**, via les EMR et la décarbonation des activités maritimes
- **Protection et restauration environnementale**
- **Équité** par l'accompagnement des filières et la formation
- **Économie**, innovation et atouts des territoires

Hélène LEGRAND – Responsable adjointe mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (DIRM NAMO)

Vous aviez dit un certain nombre de choses, en introduction, fort importantes. Nous passons en revue quelques éléments importants à nouveau, pour insister sur l'association pas à pas. Je crois que c'est important qu'on le redise fréquemment. Via le Conseil Maritime de Façade, nous avons vraiment cette concertation, plus particulièrement au sein de la Commission permanente. Et Madame HUGUES, qui en assure la présidence, est extrêmement investie sur le sujet, comme les membres de cette Commission. Malgré la période de réserve, le choix a été fait de maintenir ce travail technique avec une fréquence de réunions très dense, et essentielle. Je veux également redire évidemment que la concertation passe par les Parlements de la mer, au sens Assemblée régionale. La concertation a un rôle essentiel. Nous avons besoin des territoires et des élus des territoires, EPCI, députés et autres élus, pour faire les propositions de façon concertée.

Sur les grands axes de mise à jour, on ne redétaillera pas l'ensemble, mais vous redire, nous l'avions déjà évoqué puisque nous l'avions préparé dès le Débat Public, pour donner du sens à notre communication vers le public, que nous avons bien un chantier qui a été ouvert et qui s'est plutôt concrétisé, qui ne va pas évoluer suite au Débat Public... puisque tout ce que nous avons apporté a été salué. C'est bien une vision pour la façade à l'horizon 2050. Précédemment, au cycle précédent de la stratégie de façade, on se projetait à 2030. Au vu des défis à relever, on se projette à présent à 2050. Nous avons évidemment à traiter les enjeux majeurs liés à l'adaptation au dérèglement climatique. Nous avons aussi le défi de l'éolien en mer et des énergies marines renouvelables au sens large. Dans le chantier de mise à jour, et encore une fois, ce n'est pas une révision complète de la stratégie, mais une mise à jour à bon escient, avec l'effet de recul, depuis l'adoption de 2019, on se rend compte qu'il y avait certains objectifs en façade NAMO qui étaient insuffisamment axés sur certaines thématiques, notamment le transport maritime et le tourisme. On en citera d'autres, mais on ne peut pas être exhaustif aujourd'hui. Je veux également vous indiquer que le chantier qui nous réunit dans nos travaux, notamment avec la Commission permanente, mais aussi avec le relais national dans le cadre du Conseil national mer et littoral qui a mis en place un groupe de travail sur les indicateurs... nous sommes en train de travailler ensemble sur la définition d'indicateurs nouveaux adaptés et les plus opérationnels possible, qui seraient des indicateurs communs Stratégie nationale mer et littoral et façade.

Évidemment, on fera parler ces indicateurs aux différentes échelles, mais il est important d'avoir des indicateurs communs sur lesquels on peut faire des bilans annuels. Dans les champs de mise à jour, nous avons également souhaité affiner, et nous avons convenu de l'intérêt avec les partenaires et acteurs de la façade, la cartographie concernant la situation de l'existant. Nous avons déjà un atlas cartographique de l'existant, activité par activité, usage par usage. Nous le mettons à jour, mais nous affinons aussi certains éléments, notamment liés à la pêche, à la plaisance. On se projette également vers l'avenir. Nous aurons de la cartographie, que nous n'avions pas précédemment dans le premier cycle, en termes de planification dans le domaine de l'éolien en mer et dans le domaine des protections fortes. On voulait aussi vous indiquer qu'un chantier est ouvert sur la question de l'aquaculture. Pour le moment, d'ici mi-2025, on va plutôt être sur une vision plus exhaustive de la situation de l'existant. Actuellement, nous étions plutôt sur des cartographies qui dressaient l'état des activités en mer. On s'intéresse maintenant à la partie terrestre, puisqu'il est essentiel d'avoir une adéquation. Évidemment, les équipements terrestres sont importants et il faut avoir des territoires dédiés à ces espaces. À terme, nous serons sur de la planification aquacole. Mais cela nous amène aussi, comme l'indiquait Madame SELLIER, à la mise en œuvre du plan d'actions qui se déroule jusqu'à 2027, où on planifiera aussi l'aquaculture.



Les fondements de la mise à jour DSF

Une association « pas à pas » des acteurs de la façade NAMO :

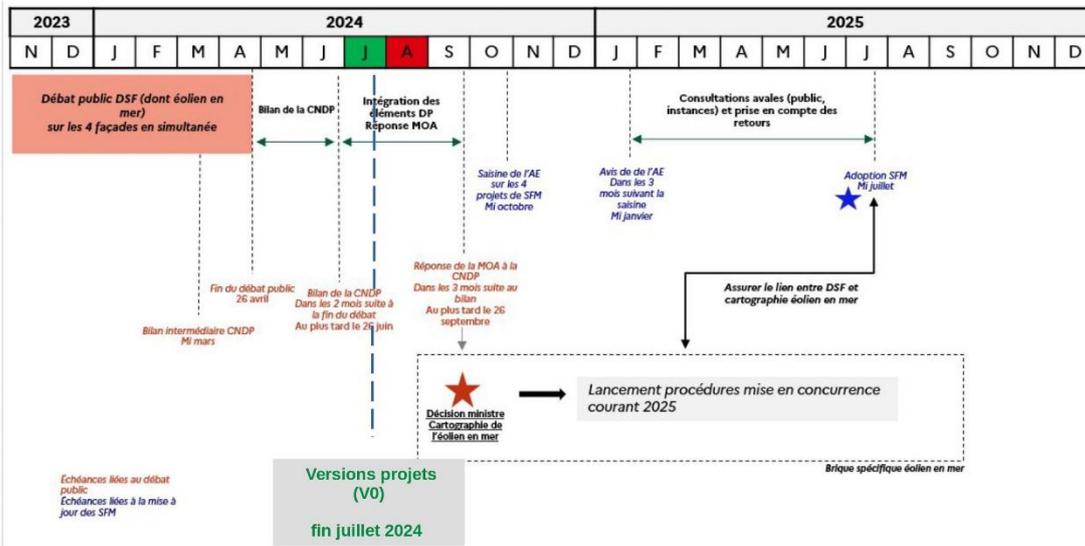
- Conseil maritime de façade (commission permanente)
- «Parlements de la mer»
- Élus

Les évolutions des livrables :

- **Une vision prospective à horizon 2050** pour traiter des enjeux majeurs (changement climatique, énergies marines renouvelables)
- **Une mise à jour des objectifs** sur certains thèmes (transports maritimes, tourisme,...) avec la recherche d'indicateurs plus opérationnels
- **Des représentations cartographiques plus fines** des activités, des usages et complétées sur certains enjeux (EMR, protection forte, aquaculture)

Ensuite, il y avait le calendrier, mais il a été largement indiqué précédemment. On propose donc de ne pas le remettre, même si vous êtes sûrement très déçus de ne pas le revoir.

Calendrier national



2. PLANIFICATION DE LA PROTECTION FORTE EN MER

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Estelle, je vous laisse la parole concernant la planification de la protection forte en mer.

Estelle GODARD - Cheffe de la Mission Coordination des Politiques de la Mer et du Littoral – DIRM NAMO

Bonjour à toutes et tous. Comme Madame SELLIER-RICHEZ et Hélène LEGRAND l'ont présenté, le document stratégique de façade vise plusieurs objectifs, dont l'atteinte du bon état écologique, qui passe pour partie par un renforcement de la protection forte en mer. Sur ce volet aujourd'hui, tout d'abord, quand on parle de protection forte en mer, de quoi parle-t-on ? D'une part, le régime de la protection forte est cadré par un décret paru le 12 avril 2022, qui explicite ce que sont ces zones de protection forte à la fois à terre et en mer. Ces zones de protection forte, qui doivent être planifiées au travers du document stratégique de façade, sont incluses dans les aires marines protégées. Ce ne sont pas de nouveaux outils réglementaires, mais des zones reconnues, en ce sens qu'elles obtiennent une labellisation qui reconnaît une exigence environnementale supérieure. Pour pouvoir être reconnues, les zones de protection forte doivent répondre à 3 critères représentés sous forme schématique. Le 1er critère est de disposer de mesures de gestion au sein de la zone, ou de réglementation des activités dès lors que ces activités engendrent des pressions qui risquent d'atteindre les écosystèmes compris au sein de la protection forte. Le 2^e critère, pour être reconnu protection forte, est de disposer d'un document de gestion. Le 3^e critère est de pouvoir disposer d'un dispositif de contrôle. Ces critères vont être plus précisément déclinés par les instances locales de concertation qui sont en place au sein des aires marines protégées, que ce soient les comités de pilotage des sites Natura 2000 ou les Conseils de gestion des parcs naturels marins.



Reconnaissance de la protection forte

CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE



CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine

Mise en œuvre au sein des aires marines protégées avec leurs instances de concertations



CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

La protection forte telle qu'elle est en cours d'être planifiée dans le cadre de la mise à jour du DSF ne part pas de rien du tout. On s'appuie très largement sur les acquis du premier cycle, et en particulier sur les secteurs d'études protection forte qui ont été adoptés par les préfets coordonnateurs après concertation en 2022. En ce qui concerne les Pays de la Loire, en 2022, avec l'adoption du plan d'actions, nous avons à peu près une quinzaine de secteurs qui sont représentés sous forme de pastilles, que vous

avez à l'écran, en association avec des tableaux qui présentent les enjeux des écosystèmes marins sur lesquels la protection forte pour intervenir à terme. Depuis 2022, nous avons quelques zones de protection forte qui ont déjà été reconnues, mais en Bretagne et pas encore pour les Pays de la Loire.

Sur le DSF premier cycle, au-delà des cartes, nous avons aussi toute une littérature qui expliquait un peu la façon dont les protections fortes pourraient être mises en œuvre, et notamment le fait que les périmètres et les mesures précises sont bien définis au sein des instances de concertation locale. Pour être reconnus, les préfets coordonnateurs soumettent aussi les projets au Conseil Maritime de Façade pour recommandations sur ces propositions de zones de protection forte, sur leur périmètre et sur les mesures.

Planification de la protection forte DSF premier cycle



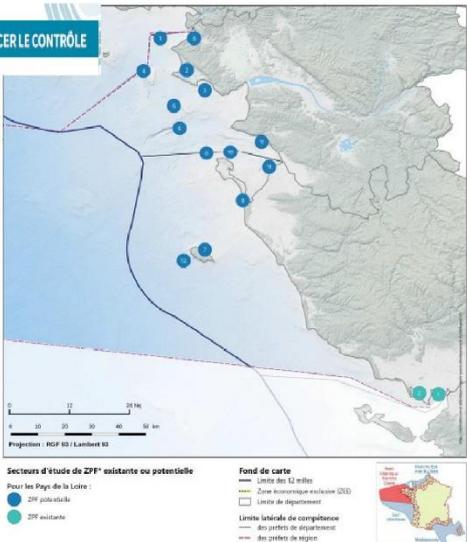
Document Stratégique de Façade nord Atlantique - Manche ouest
Carte de synthèse des secteurs d'étude des ZPF potentielles et existantes sur la façade Pays de la Loire

AT-01 DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES ZONES DE PROTECTION FORTE ET EN RENFORCER LE CONTRÔLE

LISTE DES SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EN PAYS DE LA LOIRE

Les pastilles et numéros renvoient aux cartes de synthèse et à l'atlas cartographique de la région Pays de la Loire par secteur DCSMM.

SECTEUR DCSMM	SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EXISTANTES	SECTEURS D'ÉTUDE ZPF POTENTIELLES	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DSF
1	19	Tle Durnet	<p>Colonnes d'oiseaux marins et zones d'alimentation :</p> <p>Enjeu majeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gofland brun <p>Enjeu fort</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gofland marin <p>Enjeux moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cormoran rufé, goéland argenté, grand cormoran, sterne Pomarin <p>Sites d'hivernage pour les oiseaux d'eau :</p> <p>Enjeux forts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avocette élégante, barge à queue noire, bécasseau variable, bernache covant, canard colinet, canard souchet, grèbe esclavon, spatule blanche
2	19	Petit tricot du Croisic	



Document Stratégique de Façade nord Atlantique - Manche ouest
Carte de synthèse des secteurs d'étude des ZPF potentielles et existantes sur la façade Pays de la Loire

Projection : RGCF 82 / Lambert 82

Secteurs d'étude de ZPF existante ou potentielle

Pour les Pays de la Loire :

- ZPF potentielle
- ZPF existante

Fond de carte

- Limite des 12 milles
- Zone économique exclusive (ZEE)
- Limite de département
- Limite nationale de compétence
- Des préfets de département
- Des préfets de région

Ce sont donc les acquis du premier cycle que nous proposons de réaffirmer dans ce second cycle, au regard aussi des échanges que nous avons eus avec les instances de concertation, la Commission permanente du CMF et également au regard du Débat Public. Sur la planification du second cycle, l'objectif assigné par ailleurs est, qu'à l'échelle de la façade nord atlantique, on souhaite, à terme à horizon 2027, qu'il y ait 3 % de l'espace maritime qui soit couvert et reconnu en protection forte. Pour ce faire, le document stratégique de façade intègre des secteurs d'études en vue d'atteindre les 3 % à terme. À ce stade des travaux, nous avons livré au Débat Public tout l'acquis du premier cycle, les enjeux environnementaux qui avaient été identifiés au premier cycle du DSF, et également des zones d'enjeux environnementaux situées au large, dont les cartes arriveront tout de suite après. Ces éléments ont été proposés au Débat Public. Ce que nous proposons, pour la stratégie de façade second cycle, c'est de reprendre les secteurs d'études et les enjeux environnementaux identifiés les années précédentes, à l'échelle de chaque zone d'évocation et, à terme, de pouvoir inscrire le fait que des restrictions complémentaires pourront être menées dès lors que des enjeux environnementaux apparaissent comme intéressants à étudier suite à l'amélioration des connaissances ou, le cas échéant, suite à des propositions des instances de concertation des aires marines protégées.

Planification de la protection forte DSF second cycle

Façades	Cibles
MEMN	1 %
NAMO	3 %
SA	3 %
MED	5 %

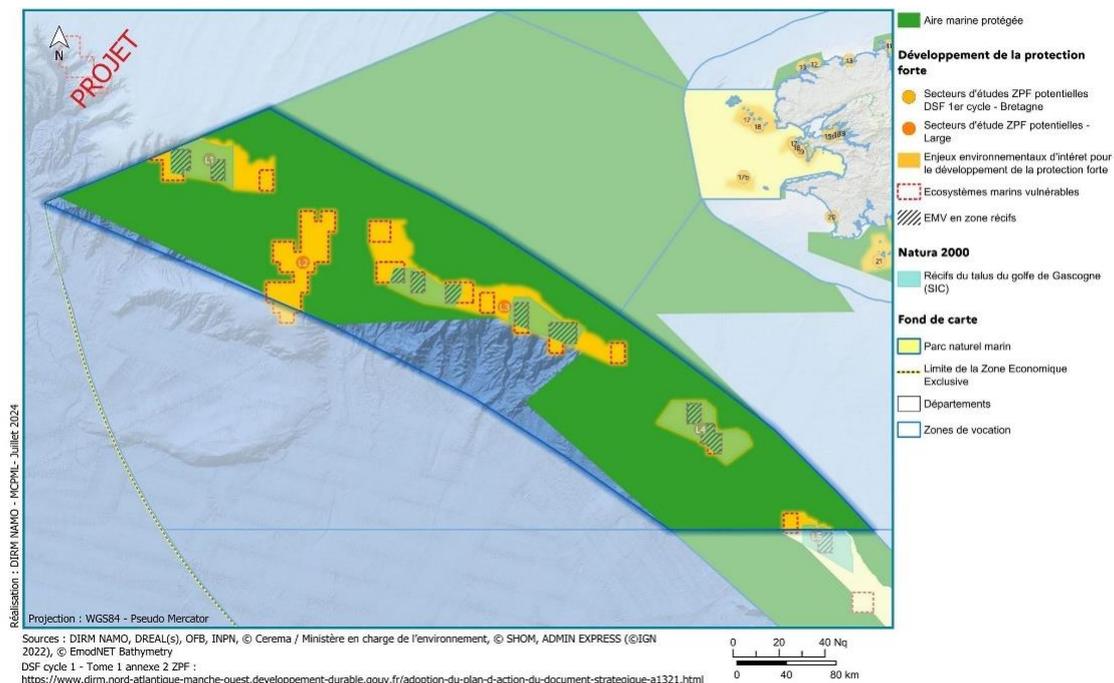
Pour chaque zone de vocation :

- Reprise des secteurs d'étude ZPF 1^{er} cycle et des zones d'enjeux environnementaux d'intérêt versées au débat public
- Réflexions sur d'éventuels enjeux/secteurs complémentaires au regard du débat public, de l'amélioration des connaissances, de propositions locales

Une fois qu'on a posé ces principes, en termes de représentation cartographique, nous souhaitons vous projeter quelques exemples de cartes. Comme cela a été dit en introduction, nous avons des remontées à faire d'état des lieux des travaux et des concertations fin juillet. Ici, nous avons quelques exemples sur ce qu'on appelle la zone de vocation du DSF numéro 2, qui correspond au talus continental. Les secteurs d'études protection forte, qui ne sont pas du tout les périmètres des futures zones de protection forte, sont des secteurs identifiés pour être mis à l'étude et qui correspondent aux aplats jaunes qui avaient été versés à la consultation du Débat Public. Cela correspond à des enjeux environnementaux qui couvrent les écosystèmes marins vulnérables, les sous-zones récifs qui ont été désignées au titre des directives Natura 2000 et également des enjeux relatifs aux mammifères marins et à l'avifaune. Je précise également que nous avons aussi le souhait d'être en cohérence avec nos collègues de la façade Sud Atlantique. Ces enjeux environnementaux et ces secteurs d'études tels que représentés là sont aussi en cohérence avec les propositions de Sud Atlantique que vous voyez en bas de la carte. Sur l'aspect enjeux au large, ces enjeux ont été identifiés à l'occasion de la constitution du dossier de la maîtrise d'ouvrage pour le Débat Public, et qui ne sont pas remis en cause dans le cadre du Débat Public.

Vocation 2 : Talus continental

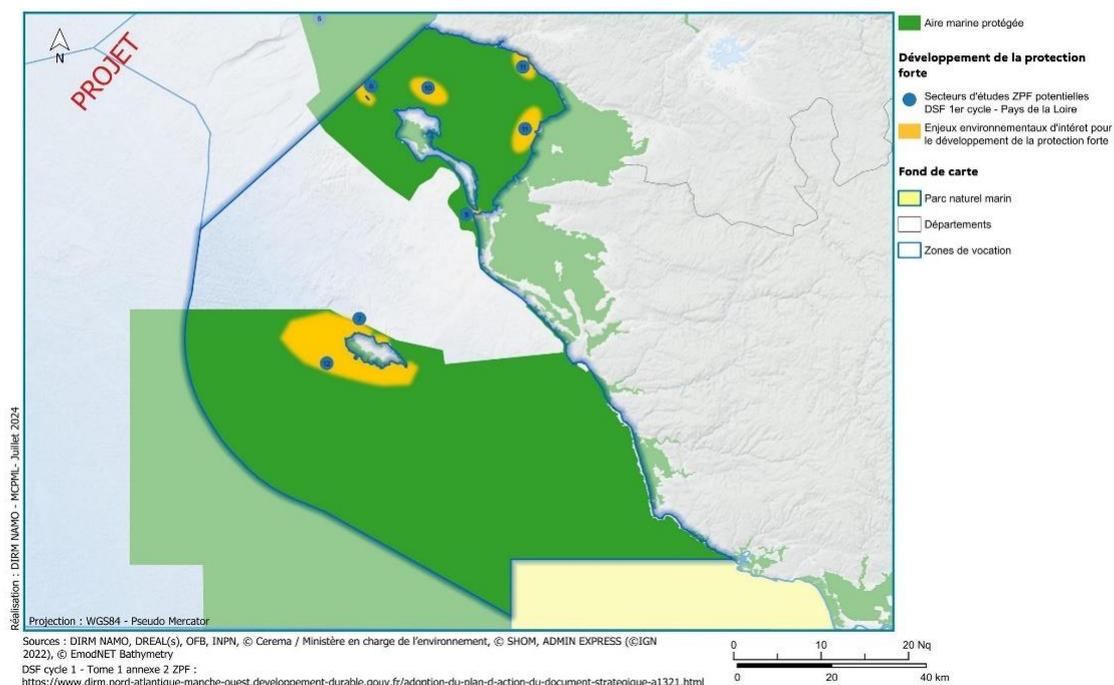
Planification du développement de la protection forte
Situation au 10 juillet 2024



Ensuite, nous avons 2 autres cartes, mais c'est vraiment pour exemple. Ce sont des secteurs plus côtiers. Cette dernière carte est intéressante parce qu'elle me permet de vous indiquer que nous sommes aussi sur des propositions qui peuvent, dans le cas de figure des parcs naturels marins, renvoyer ensuite aux discussions à venir au sein des instances de concertation des parcs.

Vocation 5g : Baie de Bourgneuf et littoral vendéen

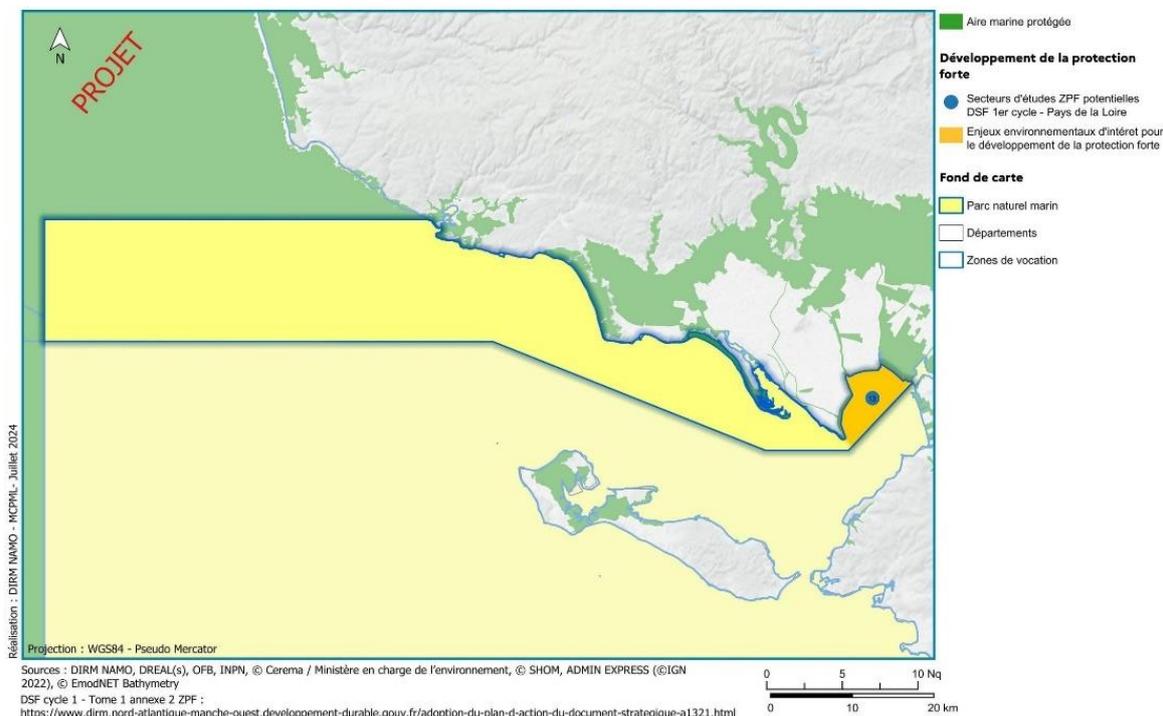
Planification du développement de la protection forte
Situation au 10 juillet 2024



Là, c'est sur le périmètre du Parc marin Estuaire Gironde mer des Pertuis, où le Parc travaille, sur la base des enjeux co identifiés avec l'État, à préciser la nature des enjeux, le périmètre et les mesures précises qui pourront, à terme, faire l'objet d'une reconnaissance pour une labellisation en protection forte.

Vocation 5h : Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Planification du développement de la protection forte
Situation au 10 juillet 2024



3. DÉFINITION DES ZONES PRIORITAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER EN PAYS DE LA LOIRE

- **Méthodologie et travaux mis en œuvre pour la caractérisation des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer**

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci pour ces présentations d'un point à date des travaux qui sont faits au sein du Conseil Maritime de Façade.

Nous allons pouvoir passer à la 3^e partie de l'ordre du jour, une partie, nous l'avons dit tout à l'heure, qui va s'articuler en 3 temps de présentation : une présentation de la méthodologie employée actuellement par l'État, avec une prise de parole de la DREAL sur ce travail qui est en cours, une intervention du Comité Régional des Pêches pour présenter aussi tout le travail qui a été accompli de manière à présenter les enjeux de la pêche au regard en particulier des choix à venir de la part de l'État des zones de développement de l'éolien marin, puis une présentation par l'Association Vendéenne des Élus du Littoral sur les limites de l'acceptabilité des énergies marines renouvelables avec un focus plus spécifique sur l'horizon 2035, dont on sait que les décisions sont celles du pas de temps le plus proche. Le 4^e temps que nous aurons à avoir dans cette 3^e partie est un objectif de vous laisser la parole de manière à ce que nous puissions avoir vos interventions. Puisque cela a été dit à de multiples reprises, mais mon objectif en tant que Vice-Présidente de la Région et Présidente de la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade est de pouvoir relayer les expressions, les prises de position, les prises de parole des acteurs ligériens lors de la Commission permanente en mode élargi du Conseil Maritime de Façade qui va se dérouler la semaine prochaine. Cette position des acteurs ligériens, il faut qu'elle soit entendue la semaine prochaine. Elle nous servira aussi pour la faire entendre directement auprès de l'État et de ce gouvernement qui, à un moment, va aussi finir par se reconstituer, probablement.

Pour y revenir, et je ne le dirai pas en conclusion, j'ai une remarque que j'avais tout à l'heure, vous l'avez abordée, nous avons joué le jeu aussi d'un calendrier serré. Moi, je me permets de le dire, il me paraît totalement intenable dans le contexte. Maintenant, nous avons joué le jeu de ce calendrier jusqu'ici. Il vaut mieux être en avance qu'en retard et il vaut mieux s'exprimer plutôt que subir. Cela a été la logique que nous avons pu avoir en Région Pays de la Loire dans cette phase. Maintenant, j'attends aussi de voir, parce que je suis très sceptique sur le fait que le calendrier soit « tenu » entre guillemets. Mais au moins, nous aurons été au rendez-vous de la perche qui a été tendue et du travail qui a été nécessaire au niveau des territoires.

Je vous laisse la parole, du côté de la DREAL, pour la première présentation de cette 3^e partie. Merci.

Anne BEAUVAL – Directrice Régionale DREAL des Pays de la Loire

Merci, Madame la Présidente. Je vais vous proposer un zoom sur la méthodologie et les travaux qui ont été mis en œuvre pour caractériser ces zones. En effet, comme cela a été évoqué en introduction, suite au Débat Public, l'objectif est de définir les cartes des zones prioritaires à l'éolien en mer, qui devraient être publiées avant la fin d'année, et si possible lors de la réponse de l'État à la CNDP, le 26 septembre. Le calendrier a déjà été présenté, et je vais peut-être juste revenir sur l'enjeu correspondant. C'est de pouvoir lancer un appel d'offres dit multi-Giga Watts, qui sera vraiment inter-façades pour pouvoir avoir des parcs en service en 2035. En 2035, parce que nous aurons à cet horizon temporel besoin de cette énergie, d'une énergie décarbonée pour pouvoir contribuer à la décarbonation des logements, des

mobilités, de l'industrie, avec un enjeu de souveraineté qui a été fortement rappelé ces dernières années. Les travaux en cours visent à affiner la définition des zones pour pouvoir mener les études préalables.

Les travaux en cours pour définir les zones des futurs appels d'offres

- ▶ Suite au débat public, l'objectif est de définir **une carte des « zones prioritaires à l'éolien en mer »**, qui doit être publiée avant la fin de l'année et si possible lors de la réponse de l'État à la CNDP (26 septembre).

- ▶ Un **appel d'offres, dit « multi-GW »**, commun à toutes les façades sera lancé en intégrant certaines de ces zones, avec un objectif de mise en service pour 2035
 - Les travaux en cours visent à affiner la définition des zones pour pouvoir y mener des études préalables

Sur la slide suivante, il s'agit de rappeler de manière un peu plus fine quelques éléments de calendrier. L'appel d'offres inter façades dont je parlais se nomme AO 10, puisque c'est le 10^e. Il est attendu d'une capacité de 10 GW. Ce qui est très conséquent. Le dialogue concurrentiel est prévu pour démarrer en 2025, afin de pouvoir arriver à une attribution fin 2026. Pour pouvoir tenir ce calendrier, il est nécessaire de mener des études, qui sont appelées études de dérisquage, qui sont à la charge de l'État. Ce sont des études techniques, géophysiques, géotechniques, météo-océaniques, des études environnementales aussi, qui sont utiles pour les porteurs de projets, pour élaborer justement leurs projets. Le calendrier de ces études sur le plan technique est en 2024 et 2025, piloté au niveau national. Ensuite, nous avons une facette environnementale en 2025-2027, pilotée au niveau régional.

Le calendrier de l'appel d'offres et des études de dérisquage

- ▶ « AO 10 » d'une capacité d'environ 10 GW
 - ▶ 2025 : Dialogue concurrentiel
 - ▶ 2026 : Publication du cahier des charges avec objectif d'attribution fin 2026
 - ▶ Horizon 2035 : Mise en service

- ▶ En amont, mener les **études de « dérisquage »**
 - ▶ études techniques (géophysiques, géotechniques, météo-océaniques, ...) et environnementales utiles aux porteurs de projet pour élaborer son projet ; depuis la loi ESSOC à la charge de l'État
 - ▶ Calendrier : techniques (2024-2025) pilotées au niveau national et environnementales (2025-2027) pilotées au niveau régional

Les considérations que nous étudions en ce moment, parce que le travail est vraiment en cours pour définir ces zones... nous passons de zones propices à l'éolien en mer, celles qui étaient soumises au débat, qui ont été élaborées avec des critères techniques qui étaient la distance à la côte, le vent, la bathymétrie, les enjeux de défense et la distance au DST, à des zones plus fines, avec un travail en cours qui vise à prioriser les zones en fonction de la prise en compte du potentiel de raccordement, des enjeux environnementaux, des enjeux paysagers et de la cohabitation avec les usages. On vise, derrière ce travail, à arriver à des zones qui feront environ 200 km². Pourquoi 200 km² ? C'est la surface qui permet de positionner un parc d'une puissance de 1,2 GW. Si je prends 1,2, je peux vous dire 333 km². Si je prends 2 GW, c'est vraiment proportionnel. Il s'agit de pouvoir avoir encore un peu de marge pour bien tenir une séquence éviter/réduire/compenser.

Je vais laisser la parole à Hélène MORIN, qui est cheffe de projet à la DREAL, pour vous dire où nous en sommes sur ces différents paramètres.

Considérations pour définir les zones prioritaires

- ▶ Les **zones propices à l'éolien** en mer soumises au débat avaient été élaborées selon 5 critères techniques (distance à la côte, vent, bathymétrie, enjeux défense, distance au DST)
- ▶ Le travail en cours vise à prioriser des zones en fonction de la prise en compte (« **zones prioritaires** ») :
 - ▶ du potentiel de raccordement
 - ▶ des enjeux environnementaux
 - ▶ des enjeux paysagers
 - ▶ de la cohabitation avec les usages
- ▶ Surfaces visées d'environ **200 km²** pour un parc d'une puissance de 1,2 GW et 333 km² pour une puissance de 2 GW (en courant continu) (densité autour de 6 MW/km² pour permettre la prise en compte de la séquence ERC, qui sera effectuée après les études de dérisquage)

Hélène MORIN - Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Bonjour à tous. Le premier sujet est le raccordement. RTE est aussi dans la salle et pourra peut-être compléter s'il y a des questions. Il y a eu le schéma décennal de développement du réseau, qui a été soumis à consultation en avril 2024. Nous avons les premiers scénarios détaillés, qui ne sont pas encore stabilisés, mais nous avons déjà des tendances plutôt à l'échelle de la façade. Notamment au Nord, nous avons une possibilité de raccordement au poste de la Martyre, dans les Côtes-d'Armor, pour la partie ouest de NAMO Nord. Nous avons également une capacité de raccordement de 2 GW à l'est de la partie NAMO Nord. Il s'agirait plutôt d'un raccordement à 2040, au poste de Plaine Haute. Ce sont bien des postes de 400 kV, puisque nous sommes en courant continu. Là, on cherche à se raccorder sur des parcs de cette puissance sur le réseau 400 kV. Pour l'est, nous avons soit un raccordement au poste de Plaine Haute, soit au poste de Domloup, en Ille-et-Vilaine. Toujours pour le Nord, et ce n'est pas notre façade, mais il est possible que le raccordement de la zone Manche Est Mer du Nord de Roches Douvres soit raccordé en Bretagne ou au Cotentin. C'est une information qui intéresse, notamment dans le cadre des enjeux inter façades.

Pour la partie qui nous intéresse plus spécifiquement, NAMO Sud, on sait qu'on pourra avoir un raccordement de 1,2 GW maximum, avec un raccordement sur le poste de Cordemais, sur du 400 kV. Cette partie NAMO Sud se raccordera soit sur Cordemais 400 kV, soit sur le renforcement de la ligne électrique GILA, qui partira de Nouvelle Aquitaine et arrivera en Pays de la Loire autour du poste de Cordemais. Dans les 2 cas, on pourra raccorder 1,2 GW soit sur Cordemais ou soit sur GILA, en fonction de ce qui se passera en Sud Atlantique. Mais cela donne une capacité de raccordement pour NAMO Sud. Voilà les éléments à date sur la partie raccordement.

Potentiel de raccordement

Schéma Décennal de développement du réseau (SDDR) - consultation réalisée en avril 2024: scénarios détaillés non stabilisés. Premières tendances :

- ▶ Namo Nord
 - ▶ Ouest, 2 GW à 2035 au poste de La Martyre (2) ;
 - ▶ Est, 2 GW à 2040 au poste de Plaine Haute (22) /Domloup (35)
 - ▶ *Roches Douvres : 2 GW à 2040 (Bretagne ou Cotentin)*
 - ▶ Namo Sud
 - ▶ Raccordement de 1,2 GW maximum
 - ▶ *Zone sud Atlantique 1,2GW*
- } soit sur la ligne de renforcement électrique « GILA », soit sur Cordemais à 2035

Travaux en cours

Sur la partie environnementale, je voudrais préciser que concernant les données que nous avons utilisées pour faire ce travail fin d'analyse des enjeux environnementaux, il y a eu une étude nationale produite par la Direction Générale de l'Energie et du Climat, une synthèse cartographique à partir des données concernant plusieurs compartiments environnementaux, notamment l'avifaune, les habitats benthiques et les mammifères marins, qui nous intéressent particulièrement. Cette étude a été publiée au Débat Public, mais elle est également disponible sur le site www.eoliennesenmer.fr, dans la rubrique planification. Vous pourrez y trouver ces données. Les cartes sont aussi disponibles sur l'outil national GéoLittoral dédié à la planification maritime. Nous avons utilisé ces données pour prendre en compte les enjeux environnementaux sur la façade. Cela nous donne des cartes de distribution par espèce et par groupe d'espèces, et des cartes de sensibilité aussi, à l'éolien en mer, par espèce et groupe d'espèces. La partie avifaune a été amendée avec des données locales, puisque nous avons fait une 2^e phase pour compiler ces données-là. Ces éléments complémentaires sont en cours d'analyse au niveau de la DREAL des Pays de la Loire et de la DREAL de Bretagne. Nous avons aussi mobilisé des expertises locales, notamment au sein des DREAL, où nous avons des services environnement, mais aussi l'Office français de la biodiversité, la Ligue de protection des oiseaux ainsi que le CNRS, qui détient des données complémentaires et des données d'études que nous intégrons dès maintenant.

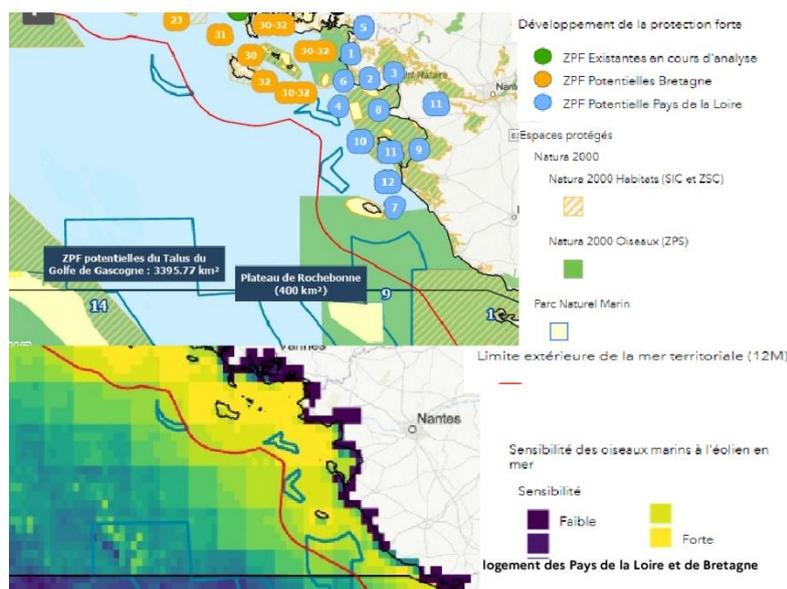
Enjeux environnementaux

- ▶ Données utilisées
 - Etude nationale – synthèse cartographique (mars 2024, étude mise en ligne sur le site de l'État sur l'éolien en mer dans planification <https://www.eoliennesenmer.fr/>)
 - ▶ Avifaune, mise à jour avec données locales (juin 2024) – **compléments reçus le 17/06, → en cours d'analyse**
 - ▶ 3 compartiments majeurs : habitats benthiques, avifaune, mammifères marins
 - ▶ Cartes de distribution des espèces/groupes d'espèces et des cartes de sensibilité toutes espèces
- ▶ Expertises mobilisées : DREALs, OFB, LPO, CNRS,

Travail en cours

Pour la partie NAMO Sud, nous avons localisé les zones de protection forte dont ont parlé mes collègues précédemment. Nous voyons que cela localise les zones de protection forte, qui sont plutôt côtières au niveau du talus continental. Pour l'avifaune, nous voyons que la sensibilité pour les oiseaux est forte dans la zone des 12 milles nautiques. Nous avons identifié les espèces les plus sensibles à l'éolien en mer, en tout cas dans la zone à 2035, que sont les Alcidés, les Goélands gris et les Goélands noirs, les espèces avifaunes marines les plus sensibles. Pour les habitats benthiques, nous avons une sensibilité modérée. Il n'y a pas d'habitats particuliers spécifiques dans la zone à ce stade des études. Pour les mammifères marins, nous concluons que la sensibilité est principalement pendant les travaux et qu'elle peut être réduite lors des travaux par des mesures adéquates. Ce n'est donc pas « discriminant ».

Enjeux environnementaux - Namo Sud



- ▶ **Zones de protection forte côtières ou au niveau du talus continental**
- ▶ **Avifaune**
 - ▶ Sensibilité forte des oiseaux marins dans les 12MN
 - ▶ Identification des espèces les plus sensibles pour les zones à 2035 (Alcidés, Goëlands gris, Goëlands noirs)
- ▶ **Habitats Benthiques**
 - ▶ Sensibilité modérée
- ▶ **Mammifères marins**
 - ▶ Sensibilité pendant les travaux

7

Concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, au niveau régional, nous avons fait une étude dans une phase 1 qui permet de faire un état des lieux pour la façade de la sensibilité à l'éolien en mer, des 25 unités paysagères du Conservatoire du littoral. On calcule une zone d'influence visuelle théorique à partir d'éoliennes de 330 m situées à 15 km des côtes. On définit une sensibilité globale par rapport aux caractéristiques du paysage et aux enjeux de protection de paysages existants, de patrimoine et de présence humaine, comme les sentiers de randonnée. Cette étude est sur le site www.eoliennesenmer.fr, au même endroit que les études environnementales. La phase 2 à venir nous permettra de donner un conseil à l'implantation optimisée de zones prioritaires, principalement dans nos zones propices définies et versées au Débat Public.

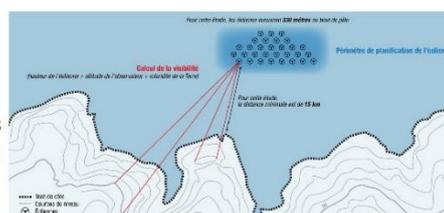
Enjeux paysagers et patrimoniaux

▶ Phase 1 : État des lieux et détermination des sensibilités à l'éolien des 25 unités paysagères du Conservatoire du littoral (UPC)

- ▶ Calcul de la zone d'influence visuelle (ZVI) à partir d'éoliennes théoriques de 330 m situées à 15 km des côtes
- ▶ Définition d'un niveau de sensibilité global prenant en compte les caractéristiques paysagères des unités paysagères et les enjeux liés aux protections existantes, au patrimoine et à la présence humaine.

Etude mise en ligne sur le site de l'État sur l'éolien en mer dans planification

(<https://www.eoliennesenmer.fr/>)



▶ Phase 2 à venir : conseil à l'implantation optimisée des zones prioritaires à l'éolien en mer au sein des zones propices

Sur la carte suivante, nous voyons notamment pour NAMO Sud que les unités paysagères île d'Yeu et côte de Vendée présentent une sensibilité forte à modérée pour cette modélisation d'éoliennes situées à 15 km des côtes. En tout cas, vous pouvez regarder sur le site pour avoir des précisions.

Sensibilité des unités paysagères à l'éolien en mer

Namo Nord
Modéré à Fort sur UPC
« Trégor Goëlo
Trégor Lannion » et
« Abers-Léon »

Namo Sud
Fort à modéré sur UPC
« île d'Yeu »,
Fort à modéré sur UPC
« Côte de Vendée »



Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et de Bretagne

9

Ensuite, sur la cohabitation des usages, nous avons localisé les enjeux, hors pêche, d'extraction des granulats marins, qui sont localisés sur une partie de la zone NAMO Sud et pas dans nos zones propices. Nous avons identifié aussi les trafics, et nous savons que nous avons des trafics de tankers et de cargos au niveau de NAMO Sud, et que nous avons des possibilités de déroutage avec une distance minimale au parc de 2 milles nautiques pour des questions de sécurité maritime.

Pour les pêches professionnelles, une étude CEREMA, qui a déjà été publiée en début d'année et qui spatialisait les activités de navires de pêche de plus de 12 m par carré de 20 km sur 20 km, présente une approche partielle notamment de la pêche côtière. C'était en début 2024. Cela a aussi été publié sur le site GéoLittoral. Depuis fin juin 2024, nous avons eu des études spécifiques au sein des zones propices, avec des connaissances supplémentaires sur la dépendance des ports en heures et en valeur, une évaluation de la représentativité de ces données dites VMS des navires de plus de 12 m dans la zone et des précisions sur les zones fonctionnelles halieutiques, notamment au niveau de NAMO Sud et au niveau de la façade, et des distinctions arts dormants/arts traînants. C'est de nouveau une analyse en cours pour venir préciser les enjeux dans la zone, au regard de l'analyse État. Nous savons que l'étude ZIP, des pêcheurs professionnels, va venir compléter notre analyse des enjeux pêche.

Cohabitation des usages - Namu Sud

- ▶ Zones granulats marins
- ▶ Trafics tankers et cargos à dérouter
- ▶ **Pêches professionnelles**
 - ▶ Etude CEREMA de spatialisation des activités des navires de pêche de plus de 12 m par carré de 3' (20 x 20 km) - approche partielle de la pêche côtière

Début 2024 : Etude nationale toutes façades avec indicateurs de tonnages, de valeur économique, arts pratiqués, d'espèces pêchées par carré 3'

Fin juin 2024 : étude au sein des zones propices, permet de mieux connaître la dépendance des ports en heures et en valeur, représentativité des données VMS dans la zone, zones fonctionnelles halieutiques, part arts dormants/arts traînants → **analyse en cours, en lien avec COREPEM**
 - ▶ Etude ZIP des pêcheurs professionnels : voir présentation suivante, **prise en compte → travail en cours**

Travail en cours

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous remercie pour cette participation. Du coup, cela nous fait une bonne transition pour laisser la parole au Comité Régional des Pêches, pour nous faire une présentation sur tout son travail sur ces zones d'enjeux.

- **Enjeux pour la pêche et proposition du COREPEM**

José JOUNEAU - Président du COREPEM

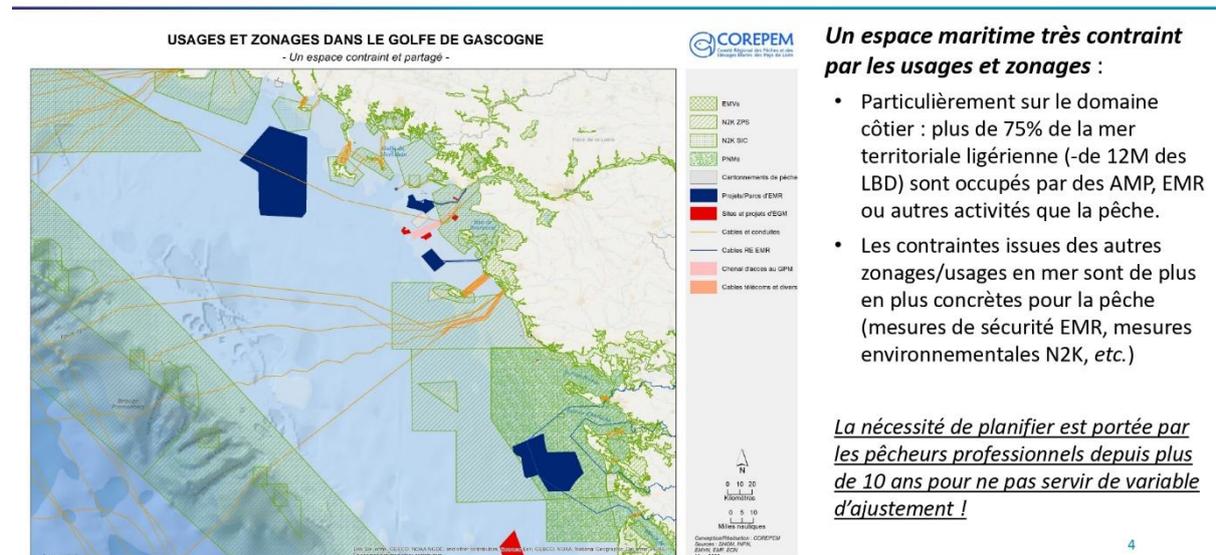
Bonjour à toutes et à tous. Le travail que nous allons vous présenter est un travail sur la planification. Je rappelle que la planification est quelque chose qui a été demandé par les Comités des pêches et des élevages marins, depuis son origine, depuis sa création. Parce que cela nous semblait complètement indispensable justement de montrer que nos activités étaient très mal représentées et très mal connues par rapport aux enjeux qu'elles représentaient. Nous présentons cela aussi sous un angle de planification EMR, mais aussi environnemental. Parce qu'il me semble que la commande qui avait été passée portait sur les 2 aspects. Les 2 aspects sont complètement indissociables, à notre sens, par rapport justement aux différents enjeux.

- **Planification spatiale maritime et pêche professionnelle**

Nous avons représenté ici, sur cette carte, les activités uniquement de la pêche ligérienne. En élément de contexte, c'est une très petite région de pêche, mais on s'aperçoit que nos activités vont quand même de la Bretagne jusqu'au Cap Finistère, en passant par toutes les halieu couches du golfe de Gascogne, proches des côtes, mais aussi jusque sur le bord du talus. Il n'y a pas de frontières sur l'eau, jusqu'à présent. Et nous espérons que cela va rester la règle. Les stratégies de pêche se mettent en place, parce qu'on peut parler de stratégies de pêche, par rapport justement à l'adaptabilité de nos activités concernant un tas de facteurs, qui sont multiples et variés. On parle du réchauffement climatique. Aujourd'hui, on s'en aperçoit, nous sommes les premières sentinelles du milieu. Nous sommes là aussi pour nous adapter

par rapport aux espèces recherchées, des espèces qui bougent. L'ensemble des activités, je vous l'ai dit tout à l'heure, ligériennes, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais uniquement à l'échelle du golfe de Gascogne... on pourrait remonter jusqu'à l'ouest de l'Irlande, la Manche, etc. C'est pour cela que faire des raccourcis uniquement à l'échelle d'un département, d'une région nous paraît petit. La mer n'est jamais assez grande pour nous. J'en reviens toujours à mon vieux démon, c'est-à-dire d'avoir séquencé au sein du CMF une approche avec 2 façades... quelle perte de temps !

Partager un espace contraint



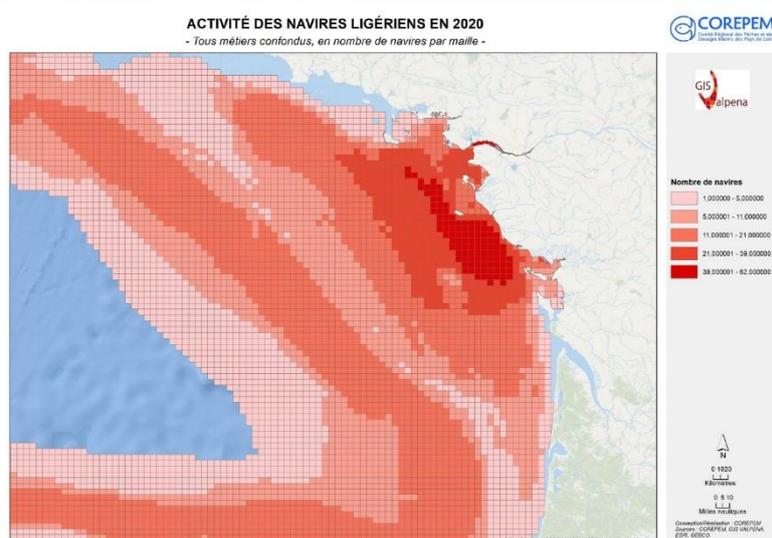
C'est une activité avec une très large implantation géographique. Comme je vous l'ai dit, les stratégies de pêche sont variables selon les types de métiers, les flottilles, les espèces ciblées, etc. On s'aperçoit qu'au travers des zones d'activité, comme l'a dit tout à l'heure la DREAL... on a appris aussi qu'on avait des données à vous fournir très rapidement au travers du ZIP et autres, etc. Il faudra qu'on en reparle. Voilà donc aujourd'hui la spatialisation des navires telle qu'on peut la représenter. C'est une carte de 2020. Ce n'est pas récent, mais cela a très peu évolué depuis cette année. C'est l'année où nous avons le plus de données.

Concernant l'activité des navires ligériens, et c'est une toute petite région de pêche, j'insiste, parce que nous avons de la peine à exister, bien souvent, à l'échelle du golfe de Gascogne... c'est vrai que nous sommes pris entre 2 masses, la Bretagne, omniprésente, la pêche française et bretonne, et le reste de la pêche française et d'Aquitaine. C'est vite oublié que la région Pays de Loire est la 2^e région en valeur de France. C'est aussi la première zone qui a su produire de l'électricité offshore. C'est aussi une des seules zones où il y a le plus grand parc naturel marin à l'échelle de l'Hexagone. Mais juste en regardant cette petitesse, qu'on revendique d'ailleurs, on s'aperçoit qu'on occupe quand même pas mal de terrain. Justement, nous sommes donc là pour mettre à disposition, partager nos activités, faire comprendre nos activités et les conséquences inhérentes à nos activités. Quand on dit que c'est une activité mobile dans le temps, entre saisons et années, les enjeux dans l'espace sont complexes à formaliser au-delà des zones liées aux captures stricto sensu. Cela signifie qu'aujourd'hui, il y a un message subliminal derrière tout cela. Cela devient très politique. Il y a un calendrier, qui est très contraint, qui a été mis en place. Madame HUGUES l'a très bien dit, cela va être certainement très dur à respecter. Mais je crois que la pêche, quoi qu'on en dise, surtout quand nous avons vu apparaître certaines cartes il y a très peu de temps, avec un peu de cynisme et de provocation... je pense que nous avons été en capacité, au travers

justement du ZIP, de faire quelque chose de relativement précis, voire quelque chose dont on devrait s'inspirer.

Juste pour finir sur cette présentation, et Fanny prendra le relais derrière moi, nous sommes bien d'accord que tout cela va vers des DSF à présenter pour l'année qui vient. Il nous manque une activité cruciale aujourd'hui, c'est la Défense. J'insiste très lourdement là-dessus. Nous sommes bien contents qu'il y ait la Défense, surtout actuellement, je vous assure. Parce que quand on parle de zones et de planification, ce n'est pas que l'activité ligérienne. C'est l'activité bretonne qui est là, c'est l'activité Aquitaine, c'est le transport maritime, ce sont les Espagnols, les Irlandais, les sous-marins russes. Je pense donc qu'à minima, les zones de Défense devraient être intégrées justement à cette carte de vocation qui nous est si chère, aux uns comme aux autres.

Une inscription spatiale étendue de la pêche

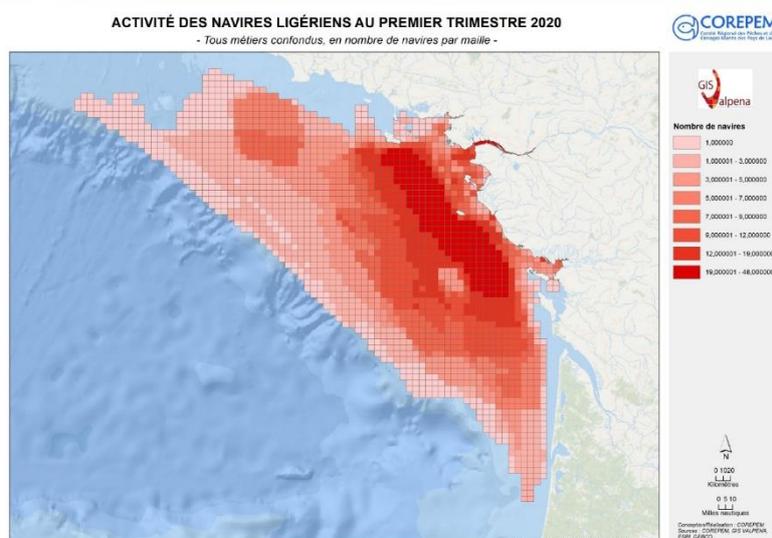


Une activité à large implantation géographique :

- Stratégies de pêche variables selon types de métiers, flottilles, espèces ciblées, etc.
- L'activité des navires ligériens seuls couvre l'ensemble du Golfe de Gascogne.

5

Une inscription spatiale étendue de la pêche



Une activité à large implantation géographique :

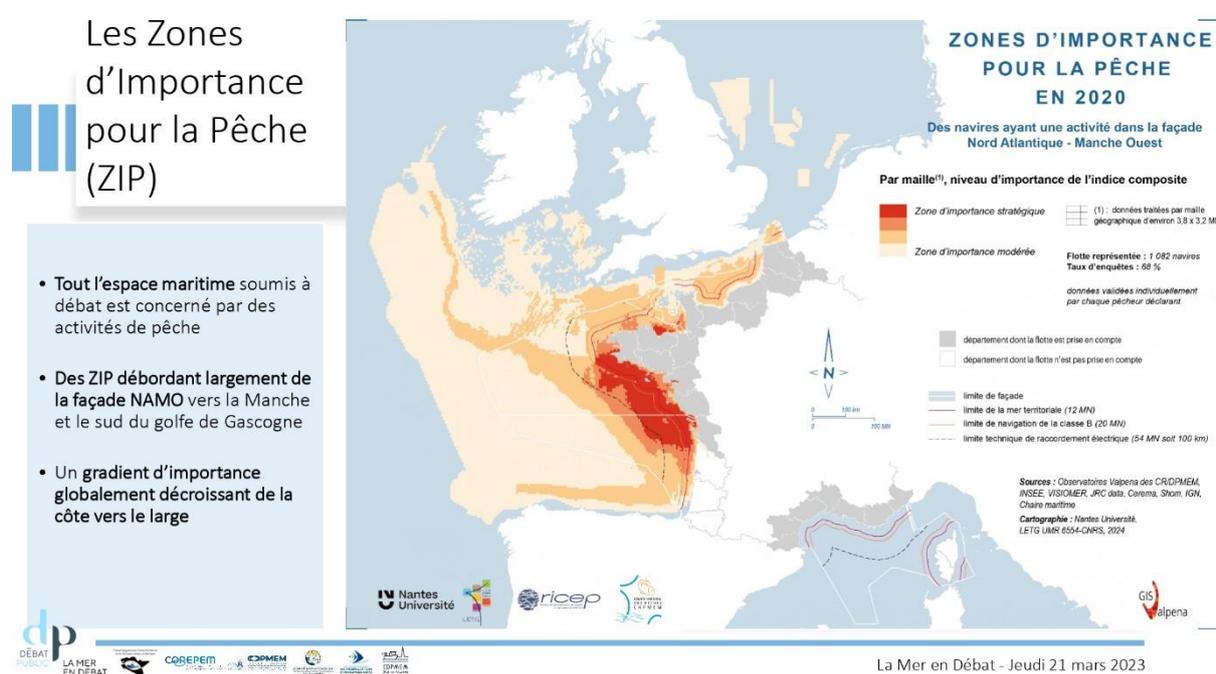
- Stratégies de pêche variables selon types de métiers, flottilles, espèces ciblées, etc.
- L'activité des navires ligériens seuls couvre l'ensemble du Golfe de Gascogne.

Une activité mobile dans le temps (entre saisons et entre années), dont les enjeux dans l'espace sont complexes à formaliser au-delà des zones liées aux captures stricto sensu.

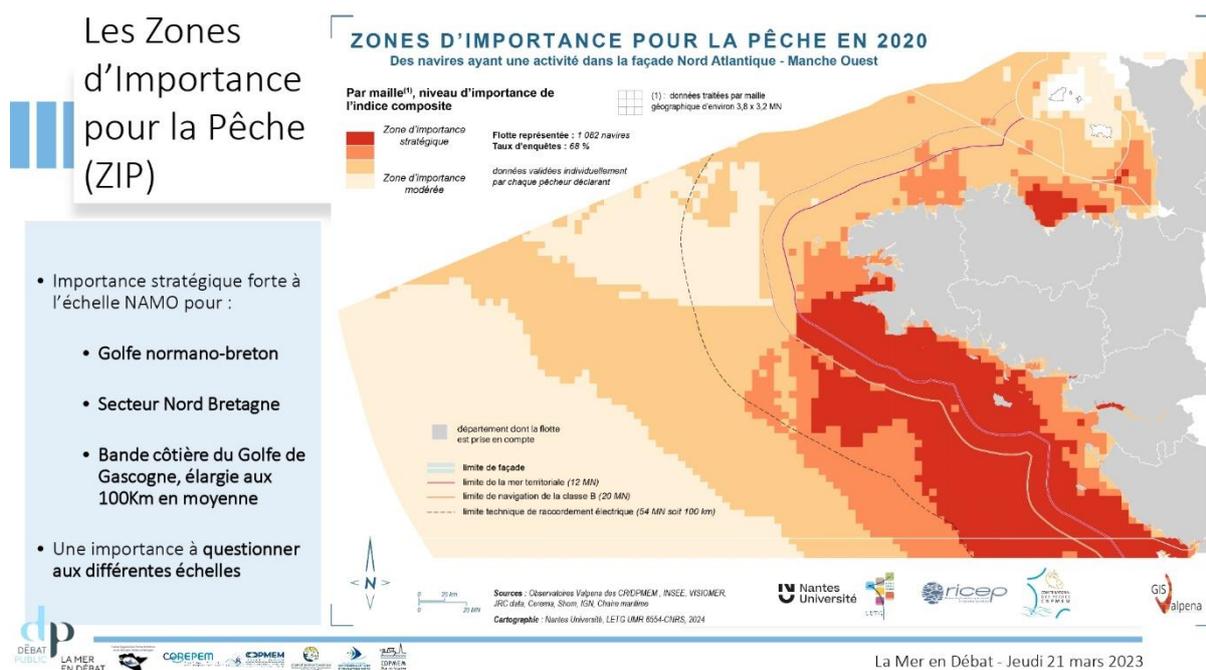
6

Fanny BRIVOAL - Directrice du COREPEM

Pour faire la transition avec ce qu'évoquait José, effectivement, il y a eu un travail de mené. Vous avez vu les cartes précédentes. L'activité de pêche est extrêmement mobile, extrêmement variable. Il ne s'agit pas simplement de représenter l'activité, mais aussi de représenter les enjeux de la pêche, qui sont nombreux et variés. Une carte ne suffit pas à représenter ces enjeux-là. Une carte en nombre de navires, une carte en volume, etc., cela ne suffit pas. C'est pour cela que nous sommes rentrés dans un projet qui s'appelle ZIP, pour essayer de définir les zones d'importance pour la pêche. Je vais passer très vite sur ce volet-là. Là, vous avez des exemples des sorties du programme ZIP, avec ici, par exemple, une carte qui présente l'activité de tous les navires qui ont une activité en façade NAMO. On voit bien que comme le disait José, il n'y a pas de frontières. Cela ne s'arrête pas à des limites. Cet indice composite est un couplage entre différents indicateurs qui nous permet de représenter les enjeux de la pêche sur une seule et même carte, avec un gradient d'intensité d'enjeux, du jaune pâle vers le rouge.



Ici, il s'agit de la même carte, mais avec un zoom sur la façade NAMO. Il n'y a rien de particulier. Je pense qu'on reviendra dessus, dans sa partie dédiée aux EMR.



- Importance stratégique forte à l'échelle NAMO pour :
 - Golfe normano-breton
 - Secteur Nord Bretagne
 - Bande côtière du Golfe de Gascogne, élargie aux 100Km en moyenne
- Une importance à questionner aux différentes échelles

○ Planification écologique et pêche professionnelle

Nous avons bien vu que nous étions dans le point 3. Sauf que de notre point de vue, la planification est globale. C'est un processus global. On ne peut pas scinder l'éolien d'un côté, ou les énergies marines renouvelables, de l'autre côté, la planification environnementale. Les activités de pêche se déploient partout et sont concernées par l'ensemble de ces politiques sectorielles auxquelles nous faisons face aujourd'hui.

Nous avons donc voulu revenir un peu sur le volet environnemental. Le premier point, que nous rappelons sans arrêt, et certains pensent que c'est pour nous défilier, mais ce n'est pas le cas, c'est simplement une réalité. L'encadrement réglementaire de la pêche est énorme. Vous avez ici, sur la diapositive, quelques réglementations qui sont assez spécifiques et qui visent à protéger des milieux. Mais nous avons énormément de réglementations liées à de la cohabitation, des réglementations des usages autour des cohabitations entre métiers. Nous avons évidemment la politique commune des pêches, qui est une politique commune exclusivement dédiée à la gestion de la ressource, mais qui a énormément de conséquences sur les stratégies des entreprises de pêche et leur inscription dans l'espace. Nous rappelons cet élément sans arrêt, mais c'est important d'intégrer tous ces éléments de cadre réglementaire qui viennent protéger certaines zones, certains espaces, certaines périodes de l'année en fonction des situations.

Aujourd'hui, cette politique commune des pêches a eu des conséquences, comme je l'évoquais. Simplement, si on regarde entre 2002 et 2022 par exemple, sur 20 ans, en Pays de la Loire, il y avait 600 navires en 2002. Aujourd'hui, nous sommes à un peu moins de 400 navires. Il y a donc une restructuration complète de la flotte, avec une diminution forte de l'activité au sens large. Même si le chiffre d'affaires reste relativement constant, parce que le prix du poisson augmente, et j'imagine que vous l'avez tous remarqué, le nombre de bateaux, le nombre de marins, les volumes débarqués, qui sont très importants pour l'aval de la filière, diminuent d'année en année, et de manière non négligeable. Cela nous entraîne dans des équilibres qui sont aujourd'hui extrêmement précaires du point de vue de la pêche. Nous sentons bien qu'aujourd'hui, en tout cas en Pays de la Loire, la pêche est faite d'équilibres, de diversité d'espèces, de diversité de métiers et d'un certain nombre d'équilibres qui permettent le maintien de cette

filrière. Le moindre déséquilibre aujourd'hui peut entraîner des ruptures qui nous empêcheraient de revenir en arrière par la suite.

Encadrement réglementaire de la pêche

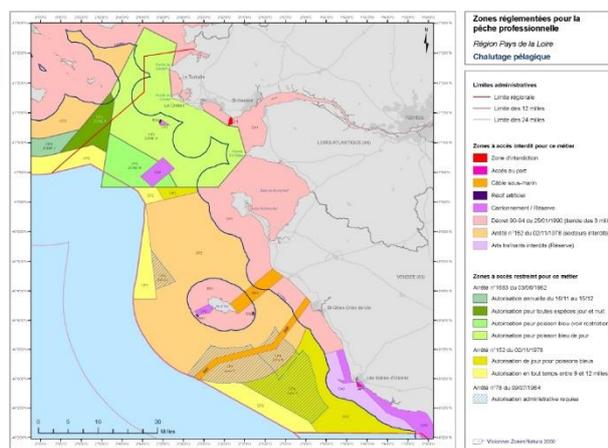
De nombreuses réglementations pêche limitant déjà l'accès à certains espaces

A l'échelle de l'Union européenne

- ❖ Règlement eaux profondes
- ❖ Règlement EMV

A l'échelle des Pays de la Loire

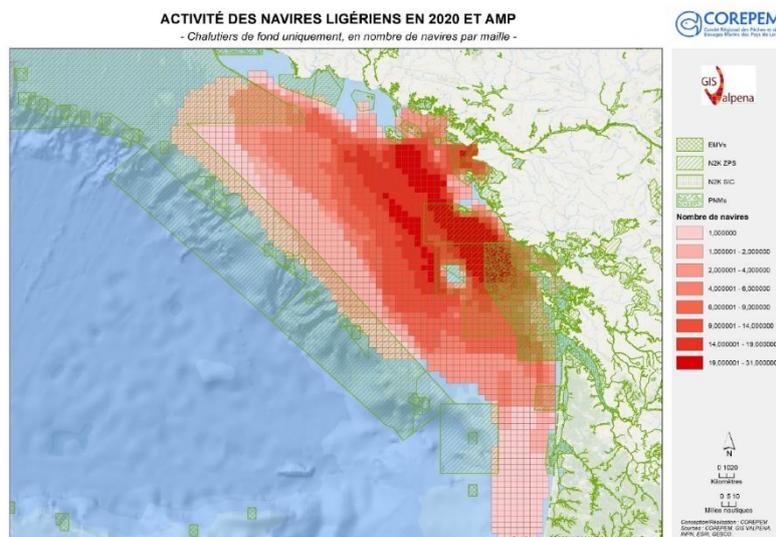
- ❖ Quelques cantonnements de pêche (basse michaud, grand trou,...) et une réserve,
- ❖ Des réglementations limitant l'accès à certains métiers (ex. : accords Pellerin), à certaines catégories de navires (ex. : arrêté baie de Bourgneuf)



12

Là, nous avons mis cette carte parce que nous sentons bien que sur le volet environnemental, nous avons cru comprendre que le sujet était le chalutage de fond, évidemment, en particulier. Aujourd'hui, en Pays de la Loire, sur les moins de 400 navires que j'évoquais, c'est une petite centaine de navires qui pratiquent le chalutage de fond ou la senne danoise. On est déjà sur très peu de navires. Sur cette petite centaine de navires, il y en a 30 qui font plus de 18 m aujourd'hui. Tout ça, ce sont les conséquences de la politique commune des pêches. On a expliqué aux pêcheurs qu'il fallait faire de la petite pêche côtière. Ils ont été nombreux à l'entendre. Aujourd'hui, c'est une politique qui a concentré l'activité de pêche dans la bande côtière. Aujourd'hui, via les politiques environnementales et le réseau Natura 2000 en particulier, on nous explique qu'il faudrait s'écarter de la bande côtière. Nous sommes un peu dans un entre-deux où ce n'est pas que nous ne voulons pas faire. C'est simplement qu'on dit « attention à ce qu'on fait, attention à ces ruptures, attention à ces seuils qu'on pourrait passer ». Parce que cela peut aller très vite côté filière pêche.

Pêche et AMP : le cas du chalutage de fond



Une activité corrélée à la diversité halieutique et à la qualité environnementale qui s'est adaptée à plusieurs dizaines d'années de réglementations liées à la gestion de la ressource

13

Le réseau Natura 2000, vous le connaissez tous. Il a été mis en place à la fin des années 2000. Les pêcheurs s'en sont emparés tout de suite. Ils se sont impliqués dans l'ensemble des processus tout de suite. Depuis 2009 je pense, le Comité Régional des Pêches est l'animateur du site Natura 2000 du Plateau du Four. Nous avons construit les documents d'objectifs aux côtés des services de l'État. Nous avons construit avec l'ensemble des services de l'État également la méthodologie pour évaluer les risques de la pêche, les interactions habitat, etc. En 2019, il y a eu la méthodologie qui a été développée et finalisée sur l'évaluation des interactions entre pêche et habitat marin. En 2022, plus récemment, il y a la méthodologie qui évalue les interactions entre pêche et espèces, oiseaux, mammifères marins et autres. Tout cela, ce sont des choses qui prennent énormément de temps à mettre en œuvre, parce qu'il y a eu un choix de la France de passer par de la concertation. C'est quelque chose auquel nous tenons beaucoup. Je suis convaincue que même si c'est lent, c'est à mon sens plus efficace et je suis persuadée qu'on trouvera des mesures qui répondent véritablement aux enjeux environnementaux et aux enjeux de la pêche en passant par cette concertation. Certains aujourd'hui préfèrent passer par les tribunaux, et ce n'est pas toujours évident ni pour les uns ni pour les autres. Mais cette concertation est lente, et ce n'est pas une volonté des gens de traîner. C'est simplement que cela prend du temps, parce qu'il faut regarder dans le détail, parce que les enjeux sont énormes d'un côté comme de l'autre, et qu'il faut que chacun arrive à se comprendre et à avancer pas à pas pour trouver les bonnes mesures qui protégeront le milieu, et qui permettront aux activités de pêche de pouvoir continuer d'exister.

Sur les analyses de risque pêche plus particulièrement, c'est ce que je disais juste avant, aujourd'hui, toutes les analyses de risques pêche liées aux habitats marins sont faites. On est en train de discuter mesures de gestion. Ce sont des choses qui vont se faire à la fin de l'année 2024 et dans le courant de l'année 2025. Toutes les analyses de risque pêche, espèces et pêche, sont lancées avec des travaux qui viennent de démarrer au printemps. Tout cela est aussi lié à des dossiers de financement, à des méthodologies qui se déploient, etc. Cela prend du temps, mais cela avance. Et ce sont des choses qui vont continuer d'avancer sur les années à venir.

Pêche et AMP : les ARP

Site	% marin	Type de site	ARP	Mesures de gestion
Estuaire et baie de Vilaine	85%	ZSC + ZPS	en cours	
Mor Braz	100%	ZPS	en cours	
Houat-Hoëdic	97%	ZSC + ZPS x	en cours	
Belle-Ile	76%	ZSC	x	en cours
Marais du Mès, baie et dunes de pont-mahé, étang du pont de fer	21,30%	ZSC + ZPS à venir		
Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron	29%	ZSC + ZPS à venir		
Plateau du Four	100%	ZSC	x	en cours
Estuaire de la Loire Externe	100%	ZSC + ZPS x		en cours
Estuaire Loire interne	0% (site fluvial)	ZSC + ZPS x		non concerné
Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts	30%	ZSC + ZPS x		en cours
Plateau rocheux de l'île d'Yeu	100%	ZSC	x	en cours
Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu	22%	ZSC	x	
Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent	100%	ZPS		en cours
Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay	27%	ZSC	x	en cours
Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard-sur-Mer	18%	ZSC		en cours
Plateau de Rochebonne	100%	ZSC	x	en cours
Pertuis charentais - Rochebonne	100%	ZPS		en cours
PNM EGMP		A compléter PNM	x	en cours

Les « Analyses de Risque Pêche » (ARP)

- ❖ Identifier et évaluer le risque des différents métiers de pêche de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000
- ❖ À l'échelle d'un ou plusieurs sites Natura 2000
- ❖ Sur la base d'une méthodologie construite par le MNHN – complexe et long à mettre en œuvre en raison de l'importante diversité et mobilité des activités de pêche et des enjeux de connaissance sur certains habitats ou espèces et sur les interactions entre engins et habitats/espèces (résilience, efficacité environnementale des mesures, etc.)

14

Tout cela pour dire, sur ce volet zone de protection forte, qui est finalement le nouvel étage qu'on nous demande d'appliquer aujourd'hui, que ce que nous attendons, c'est qu'il n'y ait pas d'exclusion des activités a priori dans ces futures zones de protection forte, que nous soyons bien sur un système de labellisation, comme le propose aujourd'hui l'État français d'ailleurs. Si ce n'est que nous restons inquiets, puisque nous entendons les discussions qui ont lieu au niveau de la Commission européenne sur des zones strictes plutôt de conservation qui excluraient de fait toutes les activités. Nous restons donc extrêmement vigilants à cela. Nous tenons beaucoup à ce que je disais tout à l'heure, à des approches locales et qui soient pragmatiques, en lien avec les résultats de ces analyses de risque pêche. Parce que les pêcheurs se sont engagés dans ces travaux et nous aimerions bien qu'ils soient utiles pour l'ensemble de la mise en œuvre des politiques environnementales.

Nous avons besoin aussi, à certains moments, de pouvoir dézoomer, puisque comme je vous le disais, nous avons des politiques qui sont finalement en silo, avec la PCP d'un côté, la politique environnementale, la politique énergétique donc on va discuter juste après. Nous avons besoin d'évaluer ces effets cumulés parce que ce sont les mêmes bateaux qui sont touchés. Ce sont les mêmes flottilles qui sont concernées par l'ensemble de ces mesures qui vont arriver.

Nous avons vraiment besoin de pouvoir dézoomer de temps en temps pour regarder ce que cela donne et avoir une application du principe de précaution qui soit mesurée. Parce que quand on regarde sur un site comme l'estuaire de la Loire, par exemple, ce sont des mosaïques d'habitats. Ce n'est pas si simple, ce n'est pas blanc ou noir, il y a des habitats particuliers comme le maërl, les zostères, où ils sont bien cartographiés. On sent bien que les enjeux sont très forts et je pense que les pêcheurs l'ont bien intégré. À côté de ça, il y a toute une mosaïque d'habitats pour laquelle c'est beaucoup plus compliqué de trouver les bonnes mesures. Nous attendons aussi de l'évaluation de l'efficacité environnementale des mesures qui vont être déployées, parce qu'aujourd'hui, on sent bien que cela patine beaucoup. Cela n'a quasiment jamais été fait dans la politique commune des pêches. Globalement, on prend des mesures, on rajoute des mesures par-dessus et on regarde simplement comment va le stock. Mais on ne regarde pas si la mesure a des avantages, des inconvénients au regard des enjeux de la filière. On se dit que ce serait quand même bien que ce soit fait dans le cadre des politiques environnementales.

Pour avancer sur ces sujets, concrètement, ce qu'on attend, c'est de s'appuyer sur la réglementation déjà existante, que j'évoquais en introduction, et de la recherche d'innovations. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes persuadés que cela ne passera que par-là, l'innovation technique sur les pratiques de pêche,

31

sur les engins de pêche. C'est notre rôle, on s'en charge, on est dessus et on y travaille. Mais c'est aussi de l'innovation réglementaire, parce qu'aujourd'hui, le blanc ou le noir, où en gros, on ferme la zone, on interdit la pêche, ou on n'y fait rien, cela ne répond pas aux enjeux de la filière parce que la filière va finir par être complètement écroulée si on va sur des fermetures spatiotemporelles partout. La fermeture spatiotemporelle, nous ne sommes pas contre. Mais nous considérons que nous devons la mobiliser quand on a égrainé toutes les autres solutions possibles, en solution de bout de réflexion.

Je pense que j'ai à peu près tout dit sur le volet environnement. Je vais passer la parole à Yann, sur la partie EMR.

La définition des Zones de Protection Fortes (ZPF)

Pré-requis

- ❖ Pas d'exclusion des activités a priori dans les ZPF – labellisation (interprétation européenne différente en cours de discussion au niveau UE)
- ❖ Des approches locales et pragmatiques en lien avec les résultats des ARP
- ❖ Des évaluations d'impacts globales et une application mesurée du principe de précaution
- ❖ Assurer des évaluations de l'efficacité environnementale des mesures déployées

Propositions

- ❖ S'appuyer sur les réglementations déjà existantes
- ❖ Rechercher l'innovation technologiques (pratiques, engins) et réglementaires (engagements des professionnels via des contrats N2000 par exemple) pour limiter les mesures de fermetures irréversibles aux situations n'offrant pas d'autres solutions

15

- **Planification énergétique et pêche professionnelle**

Ion TILLIER - Chargé du suivi des projets d'Energies Marines Renouvelables - COREPEM

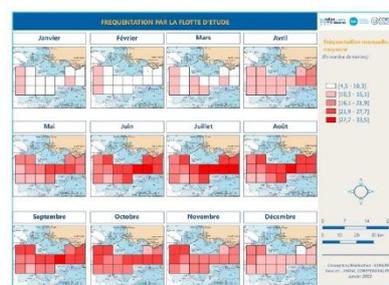
Merci, Fanny. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je prends la parole sur ce volet spécifique aux interactions pêche et EMR, avec une première diapositive en mode rappel. C'est un rappel, parce que vous êtes une assemblée experte qui observe depuis des années la manière dont se comportent les pêcheurs vis-à-vis de ces sujets. Effectivement, les pêcheurs ont fourni une implication forte historiquement en région autour du déploiement des projets d'EMR, qui passe par différentes phases depuis le début des années 2010, depuis la définition des zones propices, et l'ensemble du travail, en partenariat multiacteurs, et avec les services de l'État impliqués autour de la résolution de problème. Cela passe par le co-portage d'une partie de la concertation des instances à travers les groupes de travail pêche et puis par le long travail, nécessairement long travail avec notamment les porteurs de projets pour effectuer dans la phase de développement tout le dérisquage, tout l'évitement et toute la réduction finalement des risques, qu'il s'agisse de risques liés à la gestion de la sécurité maritime en phase de travaux ou en phase *survey*, le volet coordination maritime, cohabitation, etc., ou qu'il s'agisse de mettre en œuvre le volet étude. À ce titre, les pêcheurs des Pays de la Loire ont notamment porté une partie, avec des collègues de l'université de Nantes, des états initiaux, des états de référence et des suivis à venir autour des activités de pêche, cela afin de générer aussi de notre côté un retour d'expérience apte à éclairer des décisions futures autour du déploiement de l'éolien en mer.

Je ne vous décris pas pour autant un système idyllique dans lequel s'inscrit la pêche. Des conflits, il y en a eu beaucoup. Certains dans la salle les ont certainement bien en tête. Malgré tout, la différence peut-être par rapport à d'autres régions, c'est que les pêcheurs de la région n'ont jamais fait du conflit un objet de statu quo. Le conflit a toujours été finalement posé sur la table comme un outil de résolution de problèmes. Cette implication forte, cette résolution de problèmes, c'est vraiment ce qui caractérise la manière d'agir des marins-pêcheurs en région vis-à-vis de ces sujets.

Pêche et EMR : une implication forte des pêcheurs

Un historique de plus de 15 ans sur :

- ❖ La participation à la définition des zones propices (AO1, 2, 5, 7)
- ❖ Le portage de la concertation Pêche au sein des ICS des projets
- ❖ Les travaux avec les lauréats des appels d'offres pour :
 - Éviter et réduire les impacts avant le lancement des travaux : adaptation des layouts, participation aux suivis environnementaux, *etc.*
 - Éviter et réduire les impacts pendant les travaux : coordination maritime, mise en place de logiques de gestion des risques, *etc.*
 - Suivre les activités de pêche autour des projets pour générer du REX



17

Cette implication forte se poursuit, notamment très récemment dans le cadre du Débat Public, lors duquel les marins-pêcheurs de la région, mais également avec des paroles agrégées avec les comités des pêches voisins, ont porté le constat, qui vous est retracé depuis tout à l'heure, que le milieu côtier est saturé, saturé d'usages, saturé de zonages. Toute implantation de nouvelles activités, et au premier titre, les EMR, était rendue difficile dans cet espace particulier. Si de l'acceptabilité pouvait peut-être être envisageable, c'était dans un milieu qui n'était pas le milieu côtier. En ce sens, différents leviers ont été avancés dans le cadre des cahiers d'acteurs, des interventions au Débat Public pour tenter de favoriser le déploiement de parcs plutôt dans des secteurs où de l'acceptabilité, du point de vue pêche, était accessible. Ces leviers sont les suivants. Il y a un premier levier sur l'espace en lui-même. Ce déblocage finalement pour aller plus au large s'effectue sur la base d'un questionnement des critères techniques notamment énoncés par RTE à horizon 2035 sur l'impossibilité de poser des stations au-delà d'un isobathe 100 m. Je vous retrace les éléments que nous avons portés comme leviers. Le second élément était plus un élément calendaire, pour le coup, de se dire que si effectivement, à 2035, ces zones d'acceptabilité ne sont pas accessibles, peut-être qu'il faut temporiser un peu. Le 3^e élément était le fait que si aucun des 2 premiers leviers ne pouvait être actionné, il y avait peut-être à reconsidérer les ambitions de développement, et ce en questionnant aussi les équilibres visés à l'intérieur et entre façades. Je rappelle ces éléments de position qui ont été posés lors du Débat Public.

Pour autant, et c'est l'objectif de la suite de la présentation, nous avons souhaité vous montrer que nous ne nous sommes pas pour autant arrêtés à des tentatives d'action sur ces leviers. Ont été menés différents travaux, ou proposés différents travaux. Il y a une proposition, mais que nous ne pouvons pas mener à proprement parler, qui concerne la favorisation du dérisquage des activités dans des zones

33

d'éoliennes flottantes, que nous voyons arriver comme étant peut-être les emprises les plus massives. Sur ce volet, il y a un énorme travail certainement à mener pour réaliser de vraies analyses de risques qui permettent de basculer au-delà du fantasme, peut-être, des uns et des autres... de notre côté, nous estimons, en position de sécurité, que les zones d'éoliennes flottantes sont des zones dans lesquelles, hormis de manière anecdotique, aucune activité de pêche ne pourrait être possible. On ne demande qu'une chose, c'est qu'on nous prouve le contraire. Mais en l'état, les éléments factuels ne sont pas forcément présents et il y aurait à notre sens à avancer sur ce point.

Puis il y a le cœur des éléments que nous allons présenter par la suite. Nous avons également des travaux en cours sur la réflexion, dans le cadre qui nous est donné... qu'on ne manque pas de questionner, comme je le disais juste avant. Il y a donc des travaux en cours sur la recherche de zones peut-être plus acceptables que d'autres dans les contraintes techniques imposées à horizon 2035.

La planification énergétique par la recherche de zones propices pour l'éolien en mer

Des pré-requis pour l'acceptabilité...

- ❖ Favoriser l'accélération technologique et faire évoluer les critères actuellement appliqués (limite des 100m pour OSS posée à H2035) => ouverture du « champ des possibles », vers le plateau continental
- ❖ Ou adapter le calendrier de déploiement à la maturité des technologies pour atteindre des zones acceptables
- ❖ Ou reconsidérer les ambitions de développement des EMR en questionnant les équilibres intra et inter façades

...et des travaux en cours côté pêche

- ❖ Favoriser le dérisquage « cohabitation » des nouvelles technologies flottantes
- ❖ Evaluer s'il existe des zones de moindres contraintes du point de vue de la pêche professionnelle

18

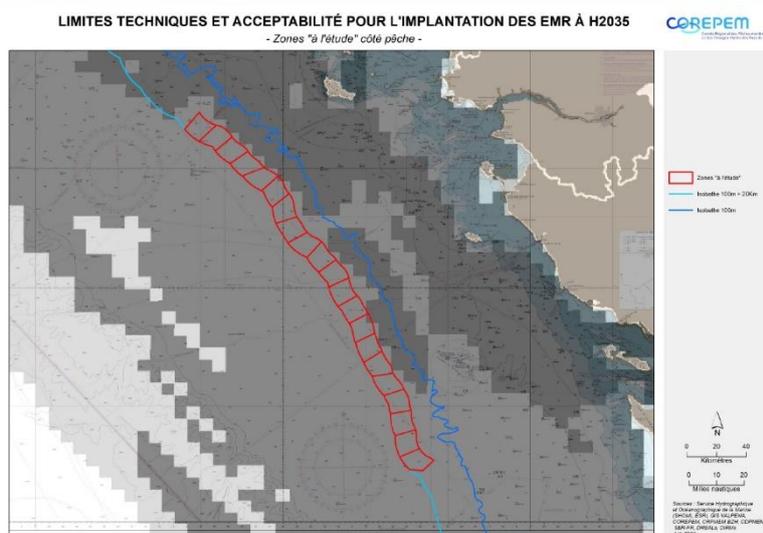
En ce sens-là, je vais essayer de vous faire une rapide visualisation des éléments, parce que ce sont des éléments qui sont discutés régulièrement, mais dont la visualisation peut avoir un vrai intérêt. En fonds de carte, vous avez la représentation du nombre de navires ayant travaillé des unités d'espace lors de l'année 2020. Ce sont exactement les mêmes cartes que celles qui vous ont été projetées sur ZIP. Les couleurs varient, mais peu importe. Ce que nous observons, c'est que nous avons un gradient global décroissant d'activité depuis la côte vers le large. Si on parle d'inacceptabilité sur les zones propices proposées par l'État sur le côtier, ce n'est pas par coquetterie, mais par nécessité. Parce que nous sommes vraiment, notamment dans ces zones Sud Vendée et Nord Sud Atlantique, dans les « viviers » du golfe de Gascogne. C'est un élément qu'il faut bien avoir en tête. D'ailleurs, les différentes études, que ce soient les productions CEREMA ou autre, le montrent également sur les classes de navires sur lesquelles les travaux sont effectués.

Nous avons essayé finalement de repartir des inputs techniques que je mentionnais tout à l'heure. C'est un travail qui est en cours. À la fin de la présentation, j'en suis désolé, Claire, nous n'aboutirons pas forcément à des propositions, mais à une présentation de zones à l'étude, qui peut-être découlera sur des propositions, mais dans un timing à suivre. Nous sommes donc repartis de cet input technique qui est celui de l'isobathe des 100 m de profondeur comme étant la limite pour venir poser à horizon 2035 une sous-station permettant de collecter l'énergie de grappes d'éoliennes. Ce que disent cette fois les

34

de 200 km² visant l'étude à intensité énergétique 5 pour des parcs de 1 à 1,2 GW. Sur cet espace, là où nous en sommes, et c'est bien pour cela qu'on parle de zones, au pluriel, à l'étude, nous en sommes finalement sur le fait d'aller questionner chacune de ces boîtes pour définir à l'intérieur quels sont les volumes d'activité, indicateurs de dépendance à l'échelle de la filière, nombre de navires, provenance portuaire pour pouvoir juger des effets de concentration/diffusion sur certains ports, etc., pour pouvoir ensuite venir effectuer une synthèse, effacer les zones les plus fortement soumises à des enjeux et venir ensuite, sur les zones sur lesquelles il y aurait peut-être possibilité d'avoir de l'acceptabilité, déployer une concertation dédiée auprès des marins-pêcheurs directement concernés.

Planification EMR : les zones « à l'étude » côté pêche



Vous voyez d'ailleurs, à titre de clin d'œil, que certaines de ces zones sont dans les zones État à 2035. On parle notamment des secteurs qui sont Ouest Rochebonne et Sud Rochebonne.

Nous en sommes là, à documenter ces zones en termes d'activité, à tracer très concrètement quels sont les enjeux sur ces zones et à nous servir de ces éléments pour mener dans le courant de l'été une concertation dédiée, dont les résultats seront communiqués, mais qui en l'état ne représente pas à strictement parler une proposition. Nous avons simplement à cœur de vous mettre sur la table, en toute transparence, là où nous en étions dans le processus de réflexion autour de ces zones EMR.

commandes qui ont été passées jusqu'à présent vont créer de gros problèmes sur d'autres façades. En Pays de Loire, nous sommes toujours ouverts. Notre sens de l'accueil n'est pas à remettre en cause. Je crois que nous pouvons rester dans des objectifs entendables économiquement parlant, et socialement envisageables, à condition qu'on nous écoute et qu'on nous laisse nous exprimer.

Un petit mot pour remercier Yannick MOREAU, pour son petit communiqué de presse ce matin. Il n'y a pas un mot à reprendre. Oui, la pêche a été dans la concertation. Pourquoi ? Parce que nous avons décidé, avec tous les élus, de travailler d'un commun accord sur des projets de territoire. La limite des 20 milles était le deal entre les communes littorales et nous. Pourquoi ? 20 milles, c'est facile... je pense que Monsieur CHEVALIER, s'il se rappelle bien de ce qu'il a appris à l'école... c'est la limitation de navigation des navires de moins de 12 m. Ce qui fait que c'est 80 % de notre flotte. Si on dérisque ces 80 %, il n'en reste plus que 20 % à convaincre. On a dit tout à l'heure qu'il restait une centaine de grands navires en Pays de Loire, dont 30 navires qui pratiquent les zones. Comprenez qu'il vaut mieux avoir affaire à 30 navires qu'à 400. Je pense que le dérisquage fait partie aussi de la concertation, raisonnable et raisonnée.

Je remercie les départements parce qu'avec chaque département, du 44, du 85, nous avons eu exactement les mêmes discussions, chacun dans son rôle, chacun dans son jeu. Nous nous devons d'être apolitiques. Et par les temps qui courent, cela prend tout son sens. Nous ne sommes ni inféodés ni achetables. C'est-à-dire qu'on dit ce qu'on pense. On nous écoute, en principe. Mais quand on ne nous écoute pas, on s'en fiche, on fait ce qu'on a à faire. Je remercie la Région, parce que jusqu'à présent, nous avons été désignés pour mettre en place une feuille dite stratégique, un plan à plus ou moins long terme, d'où l'énergie et l'autonomie énergétique prennent entièrement leur sens. L'environnement en fait partie. C'est une évidence.

Pour conclure maintenant, une fois que les remerciements ont été faits, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, et de mélange des genres, parce qu'on sait qu'il va y avoir des prises de parole... les médias sont en recherche d'enjeux un peu de ce qu'on entend habituellement. Ce serait dommage d'opposer les uns contre les autres. Je pense que l'activité mobile, mais dépendante de l'accès à la ressource et à l'espace, au travers de ce qui vous a été présenté, est un peu plus claire pour vous. C'est une activité historique, agile, capable de s'adapter à son environnement. Je retiendrai le mot « historique », parce que nous, nous avons une histoire. Cette histoire, il y a beaucoup de gens qui s'en revendiquent. Il y a beaucoup de communes littorales aujourd'hui qui s'inventent une histoire qu'elles n'ont pas voulue et qu'elles n'ont pas créée. Par contre, il y a encore des gens qui s'en rappellent. Nous sommes dans le présent et nous souhaitons définir un avenir.

C'est une activité consciente des enjeux environnementaux et énergétiques en attente. Sur le volet environnemental, le pragmatisme doit devenir la règle. Il aurait toujours dû être la règle. Il y a quelques années de cela, nous avons fait une tribune. Franchement, les travailleurs de la mer en ont marre de l'écologie punitive. Nous en avons vraiment assez. Nous ne sommes pas les maux de tout. Les captures accidentelles, nous ne les voulons pas. Nous les subissons. Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Sur le volet énergétique et la définition des zones propices en dehors des zones d'importances stratégiques pour la pêche, ce fameux ZIP, on en rigole, parce que jusqu'à présent, le ZIP, c'était les braguettes et les fermetures de blouson. C'est devenu quelque chose, un enjeu majeur aujourd'hui à l'échelle de nos façades.

La dernière phrase est un peu plus laconique. J'ai demandé à ce qu'elle y soit parce qu'aujourd'hui, nous avons des ordres qui viennent d'au-dessus. Nous avons des grandes visions à 2050, et c'est bien. Nous avons des gens qui essaient de travailler., Nous, pauvres pêcheurs, entre les 2, nous avons des services

de l'État. Merci à la DIRM NAMO et aux services déconcentrés, parce que ce n'est pas le cas dans toutes les régions. Nous, nous sommes sursaturés de réunions, de concertation. Ce n'est pas évident pour eux. C'est encore moins évident pour nous, mais ce n'est pas le cas dans toutes les régions. Je vous assure qu'aujourd'hui, autant la pêche est associée en NAMO, autant elle ne l'est pas en Aquitaine, en Normandie et dans les Hauts de France. Parlez-en à mes homologues. Leur parler d'un DSF... peut-être que cela vient de Mars. Nous en sommes là. Ce que je veux dire par là, c'est que les services de l'État, et je dis cela avec beaucoup de respect, ne sont que des services de l'État. L'État, en d'autres temps, on disait « c'est nous », c'est-à-dire les visions politiques et l'aspiration des citoyens. Les services de l'État doivent être là pour les mettre en partition, et non pas par rapport à leur propre sensibilité. Je trouve que depuis quelque temps, et ce temps commence à être un peu trop long, les sensibilités passent avant ce que devraient faire les services de l'État. Je tenais à le dire. Pourquoi ? Parce que c'est un ressenti. Je ne suis que la voix des pêcheurs. Nous ne sommes que 1200 en Pays de Loire, mais je pense que tout le monde le ressent et le partage à 100 %. Merci à tout le monde pour votre audition.

Pêche et planification maritime



- ❖ Une activité historique mais agile, capable de s'adapter à son environnement
- ❖ Une activité mobile mais dépendante de l'accès à la ressource et à l'espace
- ❖ Une activité consciente des enjeux environnementaux et énergétiques en attente :
 - ✓ Sur le volet environnemental, de pragmatisme et d'innovation dans la mise en œuvre des réglementations susceptibles de répondre aux enjeux spécifiques d'un milieu marin extrêmement dynamique
 - ✓ Sur le volet énergétique, la définition des zones propices en dehors des zones d'importance stratégique pour la pêche (ZIP)
 - ✓ Poursuivre le travail de concertation et d'intégration des politiques sectorielles dans un processus global de planification

27

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup, José. Merci à Fanny et à Ion pour la présentation.

Juste un petit commentaire avant de laisser la présentation suivante, et ensuite les prises de parole : je voudrais remercier l'état d'esprit du Comité Régional des Pêches en Pays de la Loire. Celui qui pense que José peut être inféodé à quelqu'un, c'est qu'il ne connaît pas José JOUNEAU. Par contre, et José avait raison de le souligner, et Ion l'a souligné aussi dans sa présentation, nous avons une chance en région Pays de la Loire d'avoir une filière de la pêche qui cherche à construire, en défendant ses positions, ce qui est totalement légitime, et ses lignes rouges, mais toujours dans un objectif de construire. Je mesure au quotidien, sur les grands dossiers que nous avons à traiter sur notre région, à quel point nous avons de la chance d'avoir cet état d'esprit au sein de ce Comité régional.

Je vais appeler Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne, et surtout Président de l'Association Vendéenne des Élus du Littoral, à ce titre, pour qu'il prenne la parole. Je le remercie.

4. CONTRE-PROPOSITION DES ÉLUS POUR LES SECTEURS ÉOLIENS EN MER ACCEPTABLES

Yannick MOREAU – Président de l'Association Vendéenne des Élus du Littoral

Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Représentant du Préfet maritime, Monsieur CHEVALIER, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'État, ma chère Claire, je voulais tout d'abord vous remercier toutes et tous pour la réunion de cet après-midi et remercier en particulier la Présidente de Région Christelle MORANÇAIS de donner l'occasion d'avoir ce temps d'échange et de concertation à un moment stratégique. Comme on dit en chaumois, c'est le Money Time. On a donc raison de se poser les questions de planification maritime maintenant. Merci de nous donner l'occasion de le faire dans cette enceinte et avec l'ensemble des représentants et des acteurs, des défenseurs du littoral et du maritime en Pays de la Loire.

Je voulais, avant d'arriver à une carte, puisque mon sujet, ce sera une carte, que je vous présenterai dans quelques instants, vous donner quelques rapides, très rapides considérations générales. Parce que malheureusement, je ne pourrai pas rester avec vous très longtemps. Je n'avais pas anticipé cette réunion ce jour-là. J'ai un Conseil d'agglomération tout à l'heure et il me faut rentrer assez vite aux Sables-d'Olonne dans la foulée. Tu l'as dit, Claire, je m'exprime en tant que Président de l'Association Vendéenne des Élus du Littoral. Mon propos est le fruit d'une concertation et d'un travail constructif, positif des élus du littoral vendéen, en concertation avec les acteurs de la pêche, les acteurs départementaux, régionaux, mais c'est l'AVEL que je représente cet après-midi. Quelques rapides considérations pour vous dire que la planification, nous aussi, comme les marins-pêcheurs, les élus, nous l'avons voulue. Nous sommes donc très contents qu'elle ait lieu et nous sommes très contents qu'il y ait un débat dessus.

Je ne reviens pas sur les conditions un peu acrobatiques de la présentation de la carte au début du mois de mars, parce que je pense qu'aucun d'entre nous n'a souhaité un process comme celui-ci. On ne saura jamais où sont les responsabilités, et peu importe. L'important, c'est d'avancer. Au moins, si vous avez voulu susciter le débat, vous l'avez. Nous allons y prendre toute notre part. Nous avons déjà commencé, mais vous allez voir dans quelques instants que nous allons continuer, parce qu'effectivement, les enjeux sont importants pour chacune et chacun d'entre nous.

Autre considération générale, nous sommes là toujours dans le cadre d'une stratégie nationale qui est une stratégie présidentielle et qui n'est pas encore une stratégie parlementaire. Je rêve d'un jour où le parlement se sera saisi lui-même d'une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et aura fixé la part que devront revêtir les EMR et l'éolien en mer dans un mix énergétique qui assurera la souveraineté énergétique de notre pays. On n'y est pas encore. Puissent la nouvelle assemblée, le nouveau parlement et le futur nouveau gouvernement, au cours de l'été, remédier à cette lacune. Ce qui nous donnerait un cadre à toutes et à tous pour travailler, alors qu'en plein été, nous sommes quelques-uns ici à savoir que les parcs éoliens, parfois, sont débranchés parce qu'ils produisent trop d'électricité et qu'il n'y a pas assez de besoins en France. Mais c'est comme ça. Donc, si nous avons un débat national avec une stratégie nationale et avec des besoins quantifiés d'énergie éolienne en mer, nous serions tous plus à l'aise pour travailler sur cette perspective d'avenir qui nous concerne toutes et tous.

Je voulais conclure ces observations préliminaires en disant qu'on ne peut pas réussir un projet de cette ampleur, de planification et de production d'énergie électrique éolienne en mer contre les acteurs, contre les pêcheurs, contre les populations et contre les élus littoraux. Nécessairement, le sujet, c'est la concertation. Elle est largement engagée et vous la faites vivre cet après-midi. Merci beaucoup. Le sujet, c'est l'acceptabilité. Moi, au terme de zones propices qui figurait en en-tête de la carte du mois de mars, la proposition de l'AVEL est de parler de zones d'acceptabilité. Si on regarde la carte, elle est un peu

vendéenne, pardon. Mais je suis le représentant des Vendéens, des élus vendéens du littoral, cet après-midi. Cette carte mérite quelques explications. Il y a beaucoup de traits, beaucoup de coloriage, peu de variations de couleur. Vous avez en filigrane, en pointillés, ici, les zones propices de la carte du maître d'ouvrage de l'État, au début du mois de mars, la phase 1, la phase 2, celle à l'horizon 2035 et celle à l'horizon 2050. Évidemment, le débat était garanti puisque cette carte en phase 1 venait chatouiller les plages de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des Sables-d'Olonne, de Brétignolles, bref du cœur de la Vendée littorale, à 15 km simplement de la côte. Vous aviez également, vous le voyez au nord, une extension du parc en cours de construction, du parc des 2 îles, pour la phase 1. Puis en phase 2, complètement à l'ouest, vous aviez la carte d'expansion. C'est un zoom par rapport à la carte que le Comité régional a présentée tout à l'heure. C'est une phase 2 avec les cartes à l'horizon 2050, en tout cas après 2040, pour de l'éolien flottant le jour où la technologie sera parfaitement mature.

Nous avons rajouté à cette carte une limite extérieure, et une limite intérieure. La limite extérieure, c'est la limite technique de faisabilité d'un raccordement de parc éolien. C'est la ligne rouge complètement à gauche de la carte. Cette grosse ligne rouge est à 20 km au-delà de la ligne ISO des 100 m de profondeur qui est en vert. La ligne des 100 m est en vert et la ligne rouge est la ligne des 100 m de profondeur plus 20 km de large. C'est la limite technique de raccordement par RTE, puisque c'est RTE qui devra accorder. C'est la limite de raccordement par RTE de nouveaux parcs éoliens. C'est la limite technique dans l'état actuel de la technique, où on peut installer une sous-station et raccorder un parc éolien. C'est une limite qui existe. C'est une limite qui est concrète, qui est réelle, qui répond tout à fait précisément à la capacité de l'opérateur de raccorder des parcs éoliens. Évidemment, on est dans des profondeurs où on dépasse les 100 m. On est entre 100 et 150 mètres de profondeur. C'est donc difficile d'imaginer de l'éolien posé dans l'état actuel de la technique aujourd'hui. On est plus sûr de l'éolien flottant, à terme.

Nous avons rajouté une limite intérieure, qui est la limite jaune, qui est à 20 milles nautiques des côtes. 20 milles nautiques des côtes, pourquoi ? 20 milles nautiques, tout le monde fait la traduction, c'est 37 km. 20 milles nautiques, c'est une limite qui n'est pas seulement psychologique. C'est une limite « ophtalmologique », d'absence de co-visibilité avec la côte. C'est un seuil au-delà duquel les implantations en mer ne se voient pas ou très peu. C'est une limite d'acceptabilité. Les élus du littoral bien avant moi, et je parle des fondateurs de l'ANEL, Antoine RUFENACHT, Jacques OUDIN à Noirmoutier, sénateur de la Vendée, avaient posé le principe et avaient essayé de défendre dans les lois successives l'absence d'urbanisation de la mer côtière dans une limite de 20 milles nautiques.

Pourquoi ? D'abord parce que c'est une limite qu'on connaît dans la réglementation maritime. José l'a dit, c'est la limite de circulation des bateaux de 12 m. C'est une limite à laquelle on est habitué, les uns les autres. D'autre part, c'est une limite, mais je ne suis pas le meilleur porte-parole des pêcheurs et je me garderai bien de porter leurs paroles, mais c'est une limite à l'intérieur de laquelle les activités de pêche sont les plus sensibles, les plus vitales. Puisque plus on est près de la côte, plus il y a d'activité de pêche et de circulation de bateaux de pêche, et plus on est loin, moins il y en a. C'est d'ailleurs la même chose pour les oiseaux. Là encore, je me garderai bien de parler à la place des spécialistes. Mais plus on est près de la côte, plus il y a d'oiseaux marins, et plus on s'éloigne, moins il y en a.

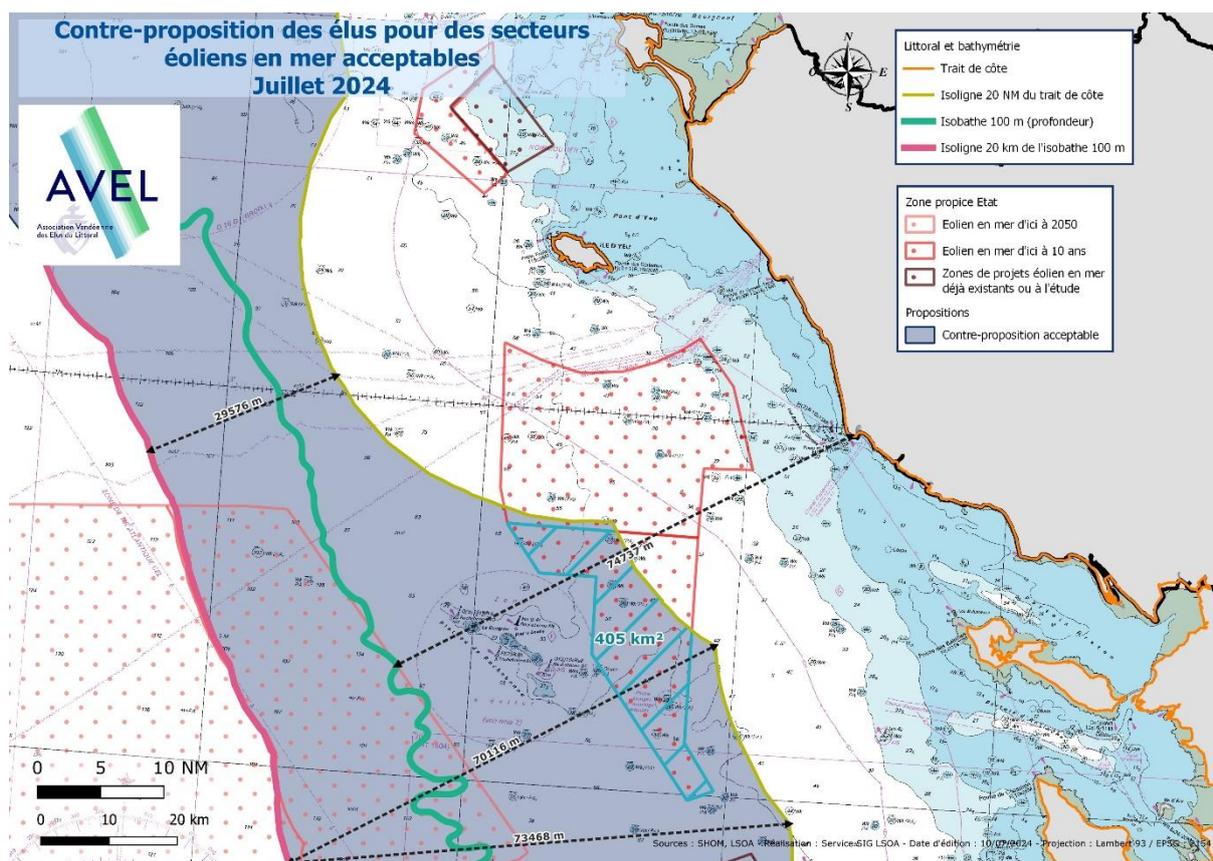
On considère donc que cette limite des 20 milles nautiques constitue une zone d'exclusion à l'intérieur de laquelle on n'urbanise pas la mer côtière. Parce que cela préserve l'acceptabilité vis-à-vis des populations, cela préserve les enjeux vitaux de la pêche côtière, cela préserve les enjeux environnementaux pour les oiseaux et cela préserve les enjeux environnementaux du point de vue des paysages. Parce que nos paysages littoraux sont une source majeure d'attractivité pour nos territoires littoraux qui vivent majoritairement, pas exclusivement, mais majoritairement de l'économie touristique. La question des paysages, peu importe ce qu'on peut penser, les uns ou les autres, nos paysages vierges aujourd'hui n'ont pas tous vocation à être urbanisés, surtout dans la ville du Vendée globe où on rêve de

conquête de l'horizon et de tour du monde sans limites. Si on commençait un Vendée globe en faisant un slalom entre les éoliennes visibles à la sortie du port, je pense que la magie n'opérerait pas tout à fait de la même façon. C'est le point de vue du maire des Sables-d'Olonne. Les 20 milles nautiques ont donc cette logique.

Finalement, si on dessine les 2 lignes, celle des 20 milles nautiques et celle de 20 km au-delà de la ligne des 100 m de profondeur, on définit un espace, ici en violet sur la carte, un espace de zones acceptables pour le déploiement de l'éolien en mer, si telle était la volonté persistante de l'État maître d'ouvrage pour le déploiement de cette énergie et pour garantir une part de notre souveraineté énergétique. Ce sont des espaces qui ne sont pas tout à fait nuls en surface. Ils sont assez considérables et il se trouve que par hasard, le hasard fait bien les choses, ces espaces recouvrent une partie des propositions de l'État maître d'ouvrage en mars dernier. Puisque que ce soit à long terme sur les zones phase 2 de l'éolien flottant ou que ce soit à court terme, en phase 1 sur les zones dites propices 2035, vous avez des secteurs qui se confondent et notamment potentiellement ici, à côté de Rochebonne. Je ne dis pas que c'est une solution magique, parce que cette analyse et cette contre-proposition des élus de la Vendée littorale n'épuisent pas le sujet. C'est un point d'étape dans la discussion qui nécessitera des concertations et des études complémentaires. Mais c'est une contre-proposition positive, raisonnable, qui mérite à notre sens d'être travaillée, puisqu'elle rejoint à la fois les considérations techniques de l'État maître d'ouvrage et celles des acteurs et des habitants des littoraux.

Ce qui ne figure pas sur la carte, ce sont les enjeux de Défense. Mais je ne les connais pas. Je n'ai pas à les connaître. Vous les connaissez et simplement, cela fait partie des examens complémentaires qui sont nécessaires pour valider telle ou telle partie de ce qui pourrait être acceptable. Je ne parle pas de zones propices. Je parle de zones acceptables. Vous voyez qu'on arrive à une contre-proposition tout à fait raisonnable, respectueuse des enjeux les plus vitaux et pour les acteurs pêcheurs, pour les acteurs de l'économie touristique, et pour les populations littorales et les élus littoraux, et pour l'environnement qualité du paysage et respect des oiseaux et des contraintes de pêche déjà trop nombreuses sur le secteur littoral. On arrive à une proposition de compromis que nous posons sur la table de l'État pour que l'État en tienne compte. Vous avez dit, Madame la Secrétaire générale et Monsieur l'Adjoint au Préfet maritime, que vous étiez attentifs à ces propositions et que vous en tiendrez compte pour les faire remonter auprès de nos gouvernants le moment venu, lorsqu'ils auront été confirmés dans leurs fonctions, soit ceux-ci, soit les suivants. Parce que le calendrier finalement est contraint. Le calendrier prospère. Le calendrier avance et donc, c'est une carte que non seulement je verse au débat aujourd'hui devant l'Assemblée régionale, et je vous remercie de me donner la possibilité de le faire, mais que je verse aussi au débat de la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade au nom des élus vendéens.

Je voudrais remercier à ce stade à la fois le Président du Département de la Vendée, Alain LEBŒUF, et la Présidente de Région Christelle MORANÇAIS, qui font corps avec nous pour défendre cette contre-proposition raisonnable, sérieuse et respectueuse des enjeux économiques et environnementaux. Merci de votre attention.



Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup, Yannick, de cette présentation, et merci du travail de tous les élus vendéens, qui a été fait en concertation avec le Président du Conseil départemental de la Vendée et la Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Je vous avais promis un temps long pour écouter les expressions des uns et des autres sur la fin de cette partie 3. Je vais donc vous laisser la parole, aux uns et aux autres.

- **Temps d'échanges**

Maryvonne GUERIN-DAVIET - FNE PDL et Vivre l'île 12sur12 Noirmoutier

Bonjour, je suis Maryvonne GUÉRIN-DAVIET. J'ai pour mission de porter la parole du réseau France nature environnement, dont FNE Pays de Loire, qui travaille déjà au sein de la CP.

Je vais un peu regrouper de manière à ne pas être longue. Sur la mise à jour du DSF, les associations qui sont représentées au sein du CMF et de sa CP ont été sollicitées une nouvelle fois avec des délais difficilement compatibles, ce que Madame HUGUES a relevé en début de réunion, avec un travail de fond pour réagir sur une première proposition d'objectifs socio-économiques et environnementaux pour la révision du DSF programmée en 2025. Malgré ce contexte défavorable, les associations environnementales appartenant au réseau de France Nature Environnement Bretagne et Pays de Loire ont analysé les propositions et formulé des propositions complémentaires. Concernant le volet

environnemental, un tableau issu de l'administration centrale nous a été soumis sans aucune note expliquant la manière dont les propositions avaient été élaborées, ni sur quels documents elles reposaient (évolutions réglementaires, rapports, études scientifiques), sans information sur les organismes sollicités et les avis qu'ils auraient pu rendre.

Pour les associations de protection de la nature et de l'environnement, ces travaux doivent être en lien avec la SNML, dont les objectifs et la réduction des pressions, pollutions et rejets vers le milieu marin, notamment depuis les bassins versants, avec la note de cadrage de l'autorité environnementale sur les impacts cumulés de tous les usages, pas seulement de l'éolien en mer, avec la prise en compte du bon état écologique pour la façade NAMO de manière transversale, en lien avec le DCS et avec la restauration nouvellement adoptée au niveau européen visant à restaurer les écosystèmes dégradés, avec également la révision du SDAGE, qui est le fruit d'un travail plus en lien avec le terrain, et avec le SRADDET en particulier sur le volet agricole, également avec les contributions au Débat Public. La CNDP, comme vous l'avez rappelé, vient de sortir son rapport et reprend plusieurs points portés par les associations de protection nature et environnement exprimés dans un cahier d'acteurs. Il y a le lien terre/mer, les EPF dans la définition de la zone de protection stricte, l'éloignement des côtes des projets de parcs éoliens, avec une demande de précisions complémentaires sur le coût supplémentaire engendré, les impacts cumulés et l'acquisition de la connaissance du milieu marin.

Sur la présentation de la carte d'évocation lors de la CP du 8 juillet, cette cartographie des zones d'évocation n'était en fait qu'une juxtaposition de la cartographie de 2019 et des zones pressenties pour l'éolien en mer, en l'absence des zones à enjeux environnementaux, avec des contradictions entre priorités des usages (exemple : pêche/éolien) et sans prise en compte de l'état initial du milieu marin qui devrait être déterminant pour prioriser les activités, comme pratiqué par certains pays. Cette Commission permanente, il y a eu un consensus général exprimé par des membres de la CP. Cette carte de vocation n'était pas satisfaisante. Je me faisais le relais de France Nature Environnement. Merci.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous remercie beaucoup de cette prise de parole.

Vincent PIPAUD – Représentant du Pays de St-Gilles Croix de Vie Agglomération et Vice-Président de LPO Pays de la Loire

Bonjour. J'étais à l'origine là pour Pays de Saint-Gilles, et en soutien de l'AVEL, représentant mon maire et mon président d'agglomération. Mais je vais me permettre de prendre la parole en tant que Vice-président de la coordination de LPO Pays de la Loire. On a déjà dit, et je voulais le redire clairement maintenant, que l'enjeu de la mer dépend beaucoup de la terre, et que si on continue d'avoir la connexion terre/mer qu'on a, on dégradera clairement et encore les milieux marins. Ce qui fait qu'on s'effrite et qu'on discute très régulièrement sur les capacités de pêche au final, puisque c'est ceux qui vivent de la pêche qui au final payent le prix de ces milieux qui se dégradent. C'est la première chose que je voulais rappeler. J'ai eu l'occasion de le faire lors du Congrès de l'AVEL, devant la représentante du ministère qui porte ce projet.

La 2e chose que je voudrais redire, c'est que les oiseaux marins, s'ils se reproduisent, on peut en perdre quelques-uns. Faut-il encore qu'ils soient tranquilles pour se reproduire. Comme j'ai pu le dire lors d'une Visio il y a très peu de temps avec la DREAL, si on ne s'empresse pas de protéger davantage les zones de reproduction de manière très claire, c'est-à-dire par des arrêtés de protection de biotope, qui restent à signer, puisque les débats ont eu lieu, contrairement à ce qu'on dit, il sera difficile de continuer de mettre

sur la route de ces oiseaux marins, parce que c'est d'eux dont on parle actuellement, présents sur l'ensemble de la cartographie dont vous avez tout à l'heure passé rapidement la carte. Je pense qu'il faut être pragmatique. Si on rajoute des contraintes, il faut protéger davantage la reproduction et la capacité à aller se nourrir et donc veiller au circuit de ces oiseaux.

La 2^e chose que je comprends assez mal, c'est qu'on vient d'être retenu sur un appel à projets pour participer à Migratlane à travers nos lieux d'observation, avec des bénévoles et des professionnels, et des fonds notamment de la DREAL qu'on utilise. On essaye de regarder d'où viennent les oiseaux et où ils partent. Cette étude est à peine commencée qu'on est en train de trancher aujourd'hui sur la mise en place des éoliennes sans savoir quel sera l'impact, non pas seulement sur les oiseaux marins, mais sur les oiseaux de terre qui transitent par ce bord de mer. Je trouve vraiment dommage qu'à un an ou un an et demi près d'informations beaucoup plus concluantes que celles qu'on n'a jamais eues, on ne puisse pas s'en enrichir dans les débats. Il faudra qu'on regarde cela de plus près. Vous allez me dire que je répète ce que j'ai dit en réunion technique, mais c'est bien le lieu, je pense, où il faut le dire.

Enfin, il est souhaitable de faire attention aux zones de pêche. C'est indispensable. On sait très bien aujourd'hui que les dauphins, etc. viennent se nourrir aussi sur le bord de côte et que les contraintes ne cessent de s'accumuler. On a des gens et ils l'ont exprimé au CESER il y a à peu près 3 mois... j'ai beaucoup apprécié cette présentation d'une pêche qui s'est hyper adaptée dans ses contraintes d'utilisation de gasoil, etc. On sait qu'ils utilisent de plus en plus le bord de mer. On ne pourra donc pas dire le contraire de cela. Il faudra néanmoins qu'on trouve un équilibre sur l'utilisation des usages.

Je voudrais rappeler aussi que si on a des zones de protection, ce n'est pas pour additionner, même si elles sont légères, les nouvelles contraintes qu'on met dessus. Il faudra bien qu'on ait un débat sur ce que sont les zones Natura 2000 en mer. Si on les crée pour rajouter un certain nombre d'usages en permanence dessus, et je ne parle pas de ce qui existe, comment va-t-on arriver à s'expliquer ? C'est un vrai sujet. On s'y perd complètement et c'est très compliqué d'expliquer cela à la population. On a des zones de protection, mais finalement, on met de l'usage : c'est hyper compliqué d'expliquer cela, même pour nous, représentants environnementaux. C'est la vraie question. C'est exprimé et le réseau LPO France s'est clairement exprimé pour dire qu'il fallait cesser les pressions sur les zones de protection. Je ne parle pas des zones de protection forte, mais des zones de protection moyenne. C'est un vrai enjeu. À défaut de beaucoup de zones de protection forte, comment on gère aujourd'hui des zones intermédiaires où on a une attention particulière aux pressions ?

Mais je vois que le monde de la pêche nous l'a exprimé un peu plus densément tout à l'heure.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. Effectivement, ce qui se dit ici est le lieu de prise de position, et ce qui se dit en réunion technique est au contraire tout à fait parole. Ici, c'est le lieu.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? José.

José JOUNEAU - Président du COREPEM

Par rapport à ce qui vient d'être dit, nous allons essayer d'être constructifs et objectifs. Ce que je souhaiterais, c'est dire à tous les membres de l'ARML aujourd'hui que c'est quand même l'Assemblée Régionale Mer et Littoral. Cependant, il y a la CRML. On est sur des enjeux macros, sociaux,

économiques, environnementaux qui font ce que les uns ne veulent pas, les autres doivent le récupérer. Je suis désolé, je suis très trash là-dessus. Les Comités ont fait des cahiers d'acteurs communs.

Là-dessus, il n'y a pas de souci. Cela prouve que les pêcheurs ont l'habitude de travailler ensemble et de se partager les zones de pêche, mais pas seulement. Parce que ramener la pêche uniquement à de la pêche, c'est assez restrictif. Ou alors, c'est une méconnaissance totale du sujet.

Mais cela veut dire aussi que les retombées sociales, économiques qui s'attachent derrière de tels projets... parce qu'on va se projeter, on est là pour cela, jusqu'à 2050. C'est 45 Gigas. Quand on connaît le prix d'un parc aujourd'hui, un petit parc de 500 mégas, je vous laisse faire l'addition. Il y a des enjeux qui nous dépassent, bien évidemment. Malheureusement, l'ARML n'a absolument pas pris conscience, je suis désolé, excusez-moi, mais il faut le répéter, de la puissance politique que peut avoir cette Assemblée par rapport à d'autres. C'est pris en compte. On aura beau se parler entre nous, entre copains, gentiment et sans faire de mal à personne, et en ayant de grands sourires, nous ne sommes pas entre copains, à l'échelle du projet qui vient de vous être présenté. Je tiens à le souligner parce que les enjeux pêche aujourd'hui sont cruciaux. Bien souvent, ils sont symptomatiques et révélateurs d'une société en crise. Cela fait 2 ans, et on l'a dit, que cela arrive. Là, on est en train de vous dire, et nous sommes bien placés pour le dire, que nous avons une position centrale au niveau du golfe de Gascogne, soit en termes de raccordement, soit en termes de distribution, soit en termes de tout ce qu'on veut... aujourd'hui, si personne ne prend conscience du fait d'être là, à l'ARML, si c'est uniquement pour remplir la feuille de présence, je suis désolé de dire ça, mais il vaut mieux... je m'étonne du manque de réactivité que nous avons dans les Assemblées. Je m'en étonne, très sincèrement.

Pourquoi la pêche a-t-elle voulu cette Assemblée ? Justement pour parler, comme faisaient un peu les Grecs peut-être que nous sommes un peu « oui oui », mais au moins, il y avait du débat. Au final, quand on sortait du débat, soit on était en guerre, soit on trouvait une solution apaisée. Aujourd'hui, heureusement que nous avons Ligne de Ligne, KESO et le reste. Cela devient pitoyable. Je dois vous le dire, mais c'est une parole de pêcheur.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, José.

Peut-être que s'il n'y a pas de débat, c'est que les propositions et les présentations conviennent à tous. Moi, je partirai de ce principe. Peut-être qu'il y a un travail considérable qui amène l'adhésion.

Vincent PIPAUD – Représentant du Pays de St-Gilles Croix de Vie Agglomération et Vice-Président de LPO Pays de la Loire

Pendant le débat, on s'est beaucoup inquiété aussi de l'atterrage. On en parle très peu. Je vais dire ce que j'ai compris, et vous pourrez nous répondre. J'ai compris qu'on pouvait se connecter pas loin de Saint-Nazaire et que pour le reste, il faudrait descendre à la Rochelle. C'est ce que j'ai compris. J'ai compris qu'entre les 2, vous mettriez une ligne pour essayer de mutualiser. Je n'ai toujours pas compris jusqu'où on pouvait aller en capacité d'éoliennes sur ces branchements. J'aimerais bien qu'on y revienne, parce que c'est un élément important.

Le 2^e, si j'ai toujours bien compris, c'est que les autres points sont de l'autre côté de Poitiers. Peut-être que j'ai mal compris. En tout cas, il faut aller très loin pour aller chercher en transversal, en dehors de ce que je viens de décrire. Moi, j'aimerais bien qu'on en reparle parce que cela fixe quand même soit des

enjeux complémentaires très forts, dont il faut débattre, soit une limitation du nombre d'éoliennes. On parle de capacité supérieure en tout cas à celles que nous sommes réellement capables de brancher. J'aimerais bien qu'on fasse la clarté là-dessus.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Sur le raccordement, je vais laisser RTE parler.

Sur la cartographie des zones acceptables, qui a été présentée par Yannick MOREAU, c'est la zone en gris. Une partie est sur les 2 zones propices de l'État, dont celle plus au large. Mais la zone acceptable, c'est l'ensemble de la zone grise, qui recouvre toute une bande, juste pour clarifier peut-être la manière dont la carte que Yannick MOREAU nous a présentée au titre des élus vendéens est à lire.

Je laisse RTE répondre sur la capacité et les scénarios de raccordement, pour que ce soit éclairé, si ce n'est pas compris.

Gabriel SIMEANT - Directeur des Affaires Publiques - RTE

Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous. Merci de me donner la parole. Je suis Gabriel SIMEANT, de RTE.

S'agissant des conditions de raccordement, ce qu'on a présenté lors du Débat Public, c'est effectivement la carte du réseau à 400 000 V. C'est ce qu'on appelle le réseau à très haute tension, réseau qui sera en mesure d'accueillir les capacités envisagées dans les prochains appels d'offres, c'est-à-dire des capacités pour des parcs allant de 1,2 Giga à 2 Gigas. Le réseau d'électricité inférieur à ce niveau de tension n'est pas en capacité d'accueillir de telles puissances. Aujourd'hui, vous avez le parc de Saint-Nazaire qui est raccordé sur un réseau dit à 220 000 V de tension inférieure. Le futur parc d'Yeu Noirmoutier sera lui aussi raccordé sur un réseau à 220 000 V. Mais les futurs parcs de plus grande puissance devront atteindre un autre réseau. Ce réseau est moins présent sur le littoral que le réseau à 220 000 V. Il est complètement absent notamment du département de la Vendée. Il passe plus dans les terres. Il part à peu près de Niort, il remonte vers Saumur. Ce qu'on a constaté, au regard de l'évolution des moyens de production, des consommations, c'est qu'il fallait renforcer notre réseau et notamment cet axe qui va de Bordeaux à Nantes. Le meilleur moyen pour la collectivité, technique et économique, c'est de passer par la mer. C'est ce que vous avez évoqué, ce qui a été évoqué tout à l'heure lors de la présentation, une liaison qu'on appelle pour l'instant GILA, dont la concertation n'a pas débuté aujourd'hui. C'est un projet qui est dans notre plan programme et dont la concertation, nous l'espérons, devrait débuter en septembre prochain.

Cette liaison à courant continu, au départ, est là pour renforcer le réseau. Elle présente l'avantage de pouvoir accueillir un parc. Par contre, la dimension de ce parc est limitée à la capacité de sa liaison, qui est de 1,2 GW. C'est ce qui a été présenté par la DREAL en début de séance. Sur les Pays de la Loire, en termes de réseau à 400 000 V pas trop loin des côtes, il y a un poste électrique stratégique qui est celui dit de Cordemais. C'est bien là qu'il y a le plus de potentiel de raccordement et qui présentera à l'avenir encore plus de potentiel de raccordement, parce que les besoins de consommation de l'estuaire nazairien augmentent au regard des besoins de décarbonation. Cela veut dire que l'industrie nazairienne va changer de mix énergétique, va utiliser plus d'électricité et du coup, il sera d'autant plus facile de raccorder de la production sur cette zone. Cela devient un peu technique, ce que je vous dis. Mais je pourrai revenir dessus si vous voulez à l'issue de cette réunion ou dans d'autres instances. Mais je voulais vous préciser cela.

Effectivement, ce qu'on appelle un raccordement radial, c'est-à-dire d'un parc situé en mer à la côte, de façon la plus directe possible, n'est pas possible au large de la Vendée, sauf à aller très loin dans les terres, quasiment jusqu'à Saumur. C'est pour cela qu'il vaut mieux aller vers Cordemais.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes
Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole, des uns ou des autres ?

La parole était très ouverte. José nous a même incités à vraiment lâcher tout ce qu'on avait sur le cœur. Je pars du principe que chacun a eu le loisir de lâcher ce qu'il avait à dire.

On va laisser la parole à Urwana QUERREC-HALLEGUEN et à Jean-Michel CHEVALIER, s'il souhaite aussi prendre la parole, dans cette phase de conclusion de la séance.

CLÔTURE

Urwana QUERREC-HALLEGUEN – Secrétaire Générale aux Affaires Régionales de la Préfecture de région des Pays de la Loire

Merci, Madame la Présidente. Juste un mot rapide, parce que nous vous l'avons dit en introduction, on ne peut pas prendre de position formelle aujourd'hui. Mais je tiens à remercier et à saluer le travail qui a été mené par votre Assemblée, et en particulier par la filière pêche et les élus de Vendée. Nous voyons que nous sommes dans un moment particulier où il y a encore beaucoup d'inconnus. Pour répondre à Monsieur, il y a encore beaucoup de concertation qui va être menée, qui est en cours de constitution sur plein d'aspects qu'on ne maîtrise pas totalement. La concertation se poursuit. Pour autant, vous avez tous pris le crayon, pour reprendre quelques termes qui sont dans le communiqué de presse, de manière constructive, comme à votre habitude. Comptez sur nous pour faire remonter vos propositions au niveau national. Par contre, en toute humilité et en toute transparence, puisque José l'a dit aussi, ici, nous sommes là pour nous dire les choses : nous n'avons pas toutes les cartes dans nos mains.

Par contre, je salue, comme cela a aussi été dit par la Présidente, la proposition qui est faite a priori par les Pays de la Loire et qui rassemble un certain nombre d'enjeux. Je crois qu'on part de loin. Grâce à vous, malgré une méthode qui a été critiquée, nous arrivons à une proposition qui vaut le coup d'être tentée.

Jean-Michel CHEVALIER - Adjoint du Préfet Maritime - Préfecture maritime de l'Atlantique

Je ne vais pas ajouter grand-chose. Je souhaite remercier effectivement l'expression du COREPEM et du Président de l'AVEL. Effectivement, le 6 mars, lorsque la carte de l'État, qui devait alimenter le Débat Public et qui est arrivée un peu tard, a été présentée, le Président de l'AVEL a indiqué que c'était la stupeur. Moi, je me félicite que nous ayons pu passer de la stupeur et de l'opposition frontale à une phase de contre-proposition. Comme disait la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, on n'a pas, au niveau des services déconcentrés, au niveau des préfets coordonnateurs, la main pour prendre en compte la totalité des éléments de cette carte. En revanche, je comprends qu'elle pourrait être endossée par la Commission permanente, qu'en tout cas, cela va faire l'objet de débats en Commission permanente élargie du Conseil Maritime de Façade le 18 juillet prochain. Les préfets coordonnateurs vont faire remonter cette contre-proposition pour voir effectivement comment elle peut ajuster la carte de l'État qui a été transmise et publiée le 6 mars dernier pour alimenter le Débat Public.

Claire HUGUES - Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. En conclusion, et dans cet état d'esprit, je voudrais remercier l'ensemble des interventions, l'ensemble des contributions, l'ensemble des personnes qui ont pris la parole. La Présidente de Région dit souvent que la marque « Pays de la Loire », c'est faire ensemble. Je pense que cet après-midi, on a su prouver qu'effectivement, on sait faire ensemble en essayant d'être constructif. Être constructif, cela ne veut pas dire ranger toutes ses convictions. C'est vrai qu'on fait moins de bruit que d'autres, José. Mais c'est aussi notre marque de fabrique. Et ce n'est pas parce que nous ne faisons pas de bruit que nous n'agissons pas. En tout cas, je sais qu'on peut compter sur un certain nombre d'acteurs, dont vous êtes, ici. Vous pouvez compter aussi sur les élus du territoire, tous quels qu'ils soient, y compris bien évidemment, et en premier lieu, la Présidente et moi-même pour la Région. C'est aussi cela, notre marque de fabrique. Je pense qu'on a prouvé que travailler en consensus sans faire de bruit, mais en agissant vraiment et en mouillant le maillot, cela nous a donné quelques victoires.

Les messages d'aujourd'hui sont entendus. Comme cela a été dit, nous aurons un temps breton et ligérien lors de la Commission permanente élargie de la semaine prochaine, pour réaffirmer cette position que nous demandons aux services décentralisés de l'État, et en particulier aux préfets coordonnateurs de remonter auprès du gouvernement. Moi, je retiens des propositions constructives qui ont pu être discutées dans cette Assemblée. Il est indispensable que la position des acteurs du territoire dans la prise de décision sur ces zones finales soit prise en compte, étudiée par les services de l'État. Cela a été évoqué par beaucoup d'entre vous. C'est la condition clé de la réussite des futurs projets. Je pense que nous avons tous intérêt à réussir. Je note et je réaffirme « les lignes rouges ». On m'a dit le week-end dernier que parler de lignes rouges, c'était impoli. Je ne vais donc pas parler de lignes rouges. En tout cas, je réaffirme les points d'importance, la préservation de notre modèle de pêche artisanale et durable, l'éloignement suffisant des nouveaux parcs afin de ne pas altérer les paysages marins depuis notre côte, le recours prioritaire à la technologie flottante, et nous rappelons à de nombreuses reprises que la région dispose d'atouts académiques et industriels probants qui nous permettent d'être ambitieux, peut-être probablement plus ambitieux que ce qu'on entend aujourd'hui sur cette technologie. Bien évidemment, ils ne se sont pas beaucoup exprimés aujourd'hui, mais je les vois, il y a l'impérieuse nécessité que ces futurs parcs permettent l'émergence d'une filière ou la continuité de l'émergence d'une filière régionale des énergies marines renouvelables qui bénéficie, bien évidemment, à notre territoire en termes d'économie, en termes d'emploi, qui s'appuie sur les formations et qui puisse bénéficier à nos territoires ruraux. Je répète qu'il est important pour nous que la parole des territoires puisse être entendue dans cet exercice, qui est un exercice compliqué. Comptez sur nous en tout cas pour continuer à œuvrer dans ce sens.

En conclusion, je sais qu'on peut compter sur les services décentralisés de l'État, avec qui nous avons l'habitude de travailler au quotidien, la préfecture, la DIRM, les DREAL. Je sais aussi que nous avons un dialogue très facilité et je vous en remercie. Merci à tous de votre présence et puis je vous souhaite une bonne fin de journée.

Applaudissements.